



Assurances Pages B5 à B8
Annonces classées Page B10
Économie Page B2
Sports Page B13

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

LE DEVOIR, LES SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 1993

Face à Canadien

Le président d'Air Canada durcit le ton

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le président du conseil d'Air Canada, Hollis Harris, durcit le ton. Intransigeant, il ne laisse miroiter aucune ouverture possible, aucune amorce de règlement du différend qui l'oppose à PWA, société-mère de Canadien, dans le dossier Gemini.

«Je ne consentirai à aucune restructuration de l'industrie qui mette en péril l'avenir d'Air Canada, un point c'est tout!», a lancé M. Harris, à l'occasion de la Canadian Airline Investment Conference, organisée à Toronto par la firme de courtage Scotia McLeod le 16 septembre dernier. «Mon intérêt pour Air Canada est simple: lui redonner sa santé financière, a-t-il ajouté. Je veux qu'elle passe au travers de la pire dépression de l'ère moderne dans l'aviation commerciale. Mon mandat consiste à mettre un terme à l'hémorragie financière, à rendre l'entreprise plus productive, à rallier le personnel et à positionner Air Canada de façon à ce qu'elle puisse survivre dans une industrie à l'avenir plus qu'incertain.»

Dans son allocution, M. Harris n'a entreouvert aucune porte, n'a laissé planer aucune possibilité de régler à l'amiable un différend qui pourrait permettre à PWA de compléter son alliance avec American Airlines et de recevoir une injection providentielle de 246 millions\$. «Si, pour une raison quelconque, le contexte entourant Gemini venait à changer, nous nous attendrions des tribunaux qu'ils fixent le montant du dédommagement en se fondant sur la totalité de notre investissement, sur le tort passé et futur causé à notre capacité de commercialiser nos produits, et sur le manque à gagner passé et futur tant pour Air Canada que pour Gemini. Nous parlons de plusieurs centaines de millions de dollars.» L'écart est donc grand entre les attentes de M. Harris, et l'offre de 21,5 millions\$ de son homologue Rhys T. Eytan, de PWA.

Le Tribunal de la concurrence, dont la juridiction dans ce dossier a été reconnue par la Cour d'appel fédérale, reprendra ses audiences mardi. Ce tribunal a le pouvoir d'ordonner la dissolution de Gemini, ou de forcer les deux parties à en arriver à un bris de partenariat négocié.

«Rien, dans notre système capitaliste, ne peut obliger Air Canada à contribuer à la survie d'un concurrent. Ford n'a pas tiré Chrysler du gouffre; Boeing n'a pas renfloué Lockheed et American Airlines n'a pas sorti du trou Eastern, Pan Am ou Midway.»

«La raison pour laquelle elle réclame une intervention gouvernementale est évidente. La direction de PWA a fait à AMR la promesse intenable de lui livrer Gemini. En se retirant prématurément de Gemini, Canadien nous priverait des bénéfices attendus afin d'enrichir AMR. Nous ne faciliterons pas ses manœuvres pour que des biens mal acquis profitent à Sabre et à American Airlines», a ajouté Hollis Harris.

Et le numéro un d'Air Canada d'ajouter: «La seule solution proposée à notre crise s'articule autour de l'idée qu'Air Canada fournisse la corde pour se pendre. PWA voudrait que nous subventionnions notre principal concurrent en lui donnant Gemini sur un plateau d'argent. Je ne pense pas que d'assister passivement à la création d'un monopole ou d'un quasi-monopole Sabre soit une bonne chose pour Air Canada.»

Du même souffle, le président du conseil, président et chef de la direction du plus important transporteur au pays reporte à plus tard toutes reprises significatives dans l'aviation civile au pays. Aux analystes présents à la conférence il leur a dit: «Comptez au minimum deux à trois autres années de stagnation et attendez-vous à une croissance infime dans le transport aérien.»

M. Harris conclut en lançant «Air Canada a acquis le droit de survivre!»

La presse sous pression

La révolution technologique bouleverse les relations de travail dans les quotidiens québécois

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

The Gazette a mis ses typographes en lock-out le printemps dernier. Le Journal de Montréal vient de faire de même avec les siens et La Presse s'achemine vers un affrontement avec ses pressiers. Les patrons de la presse quotidienne au Québec se serrent les coudes et jouent dur.

Cette semaine, la direction du Journal de Montréal a fait la démonstration qu'elle pouvait se passer de ses typographes pour publier, dans les délais, le quotidien à 340 000 exemplaires.

Malgré quelques bavures techniques au départ, «le no 1 des quotidiens français d'Amérique» sort des presses de la rue Frontenac sans trop d'encombres à même des plaques faites électroniquement... en Ontario. A Cornwall en Ontario, parce que la direction du quotidien de Pierre Pélaudeau ne veut pas respecter le Code du travail du Québec et engage là-bas des scabs.

Le procédé n'est peut-être pas très élégant mais il est efficace, de l'efficacité de la massue. Il y a quelques années Conrad Black avait pavé la voie avec *Le Droit* mais en sens inverse. UniMédia, la filiale de Hollinger, avait fermé les bureaux et les presses du *Droit* situés à Ottawa pour les rouvrir de l'autre côté de la rivière des Outaouais, à Hull, échappant aux contraintes des lois ontariennes, rappelle Don McKay, responsable national du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) affilié à la FTQ.

Au cœur des années 80, le magnat de la presse britannique Rupert Murdoch avait procédé au licenciement de ses 5000 pressiers anglais, avait démenagé ses pénates et engagé des électriciens pour faire tourner les presses. Il avait remporté son pari.

Aujourd'hui, petits et grands de la presse écrite s'en inspirent. «C'est un mouvement mondial. Les employeurs tentent de diminuer grandement les conditions de travail dans les entreprises de presse», reconnaît M. McKay. Avec un certain succès, d'ailleurs.

Mais si *Le Journal de Montréal* n'a pas besoin de ses typographes pour paraître, peut-il se passer de ses pressiers, cette aristocratie ouvrière à la longue histoire? La question reste ouverte tandis que les négociations entre la direction et les pressiers du journal se poursuivent en présence d'un conciliateur.

Le lock-out décrété contre les typographes et autres employés de la préparation du journal n'est que la première salve du coup de force que tente la direction pour revenir sur des conditions de travail accordées au début des années 80 à ses 158 employés

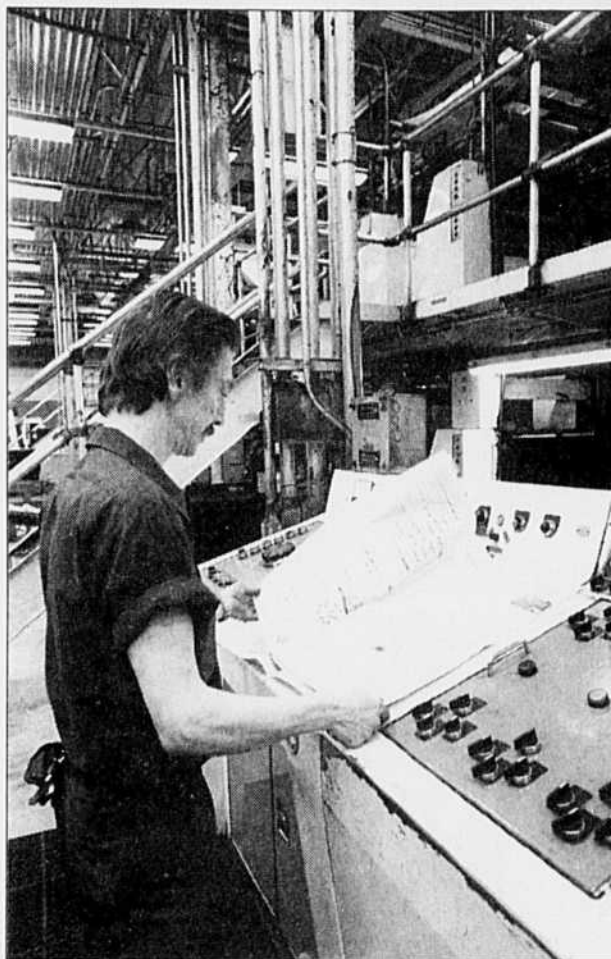


PHOTO JACQUES GRENIER

de préparation de copies, 150 pressiers et 60 expéditeurs.

Le principal objet de l'insatisfaction patronale, c'est la pleine sécurité d'emploi accordée jusqu'à 65 ans à tous ces travailleurs, advenue que pourra.

C'est cette fameuse sécurité d'emploi, garantie par la convention collective des typographes mais aussi en vertu d'ententes individuelles, qui est au cœur également du lock-out décrété à *The Gazette* en mai dernier, lock-out qui s'étire en longueur.

Cette garantie bétonnée, les typographes de tous les quotidiens de la province en bénéficient. Les pressiers, de leur côté, jouissent d'un plancher d'emplois inamovible qui empêche les mises à pied.

Au début des années 80, les typographes, ne pouvant s'opposer aux changements technologiques qui rendaient obsolète leur profession, ont permis l'introduction de l'édition électronique que réclamaient les patrons de presse. En contrepartie, les typographes à l'emploi des quotidiens au moment de la signature des ententes obtenaient la pleine sécurité d'emploi jusqu'à la retraite, rappelle Pierre Laplante, avocat syndical dans le dossier de *The Gazette*.

Le Journal de Montréal pourra-t-il se passer de ses pressiers?

La consigne du silence prévaut à Québec

Savard quittera-t-il la présidence de la SDI?

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Même si M. Gabriel Savard soutient qu'il n'a pas pris de décision et qu'il réfléchit sur son avenir politique, les rumeurs de corridor se font persister à Québec quant à son départ de la présidence de la Société de développement industriel (SDI). Il ne nie pas cependant avoir reçu une offre de la Chambre de commerce du Québec et il entend rendre à ce sujet «une décision finale sous peu», ce qui en soi est un aveu que l'hypothèse de son départ ne peut être écartée.

M. Savard occupe le poste de président de la SDI depuis quatre ans. Il a complété l'an passé un premier mandat de trois ans, puis il a signé un nouveau contrat de cinq ans. Il lui reste donc encore quatre ans avant l'échéance de ce deuxième mandat. Et pourtant, un quotidien proclamait hier que M. Savard allait quitter la

SDI en octobre pour aller à la Chambre de commerce du Québec.

On raconte toutefois à Québec que depuis quelques années, les contrats de hauts fonctionnaires et de dirigeants de sociétés d'Etat contiennent comme auparavant une clause sur la durée du contrat, mais qu'il y a en plus une réserve à l'effet que le conseil des ministres peut résilier ce contrat avant terme. Il est arrivé dans le passé que le gouvernement ait demandé la démission de dirigeants, sans pouvoir l'obtenir. Cette époque est, semble-t-il, révolue.

La question de grappes

On pourrait alors se demander pourquoi le gouvernement Bourassa voudrait voir M. Savard quitter la SDI. A cet égard, c'était le grand silence hier. Peut-être les langues se délièrent-elles éventuellement. En attendant, on laisse les champs libres aux spéculations.

Jusqu'à maintenant, on a cru géné-

ralement que M. Savard était un ami proche de M. Gérard Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce et titulaire de la SDI. Or, M. Tremblay est un candidat possible à la succession de M. Robert Bourassa et il n'a jamais vraiment très bien caché son intérêt pour la fonction, pas plus que M. Daniel Johnson du reste.

Le départ de M. Savard serait-il de nature à aider ou à nuire à M. Tremblay dans une course au leadership? Car, en plus de se faire le principal propagateur des grappes industrielles, M. Tremblay annonçait en juin dernier qu'il préparait un plan de relance de l'emploi au Québec, qu'il appelait déjà «Convergence PME» et dans lequel la SDI aurait sans doute un rôle important à jouer. Un tel programme pourrait alors certainement donner à celui-ci est le promoteur un bon coup de pouce dans le cadre d'une convention de leadership qui aura lieu en janvier prochain.

Se pourrait-il qu'on ait pensé à Québec que M. Savard ne soit plus l'homme de la situation à la SDI et qu'on songe alors à donner à quelqu'un d'autre l'occasion de relever ce défi? Le scénario le plus cynique serait qu'on demande le départ de M. Savard pour qu'il ne soit pas un allié trop fidèle de M. Tremblay dans sa campagne à la chefferie.

La piste de la Chambre de commerce

Quelles que soient les supputations à Québec, la Chambre de commerce du Québec a bel et bien fait une offre d'emploi à M. Savard, qui deviendrait alors son président-directeur général, un poste qui n'existe pas en vertu des statuts actuels de la Chambre. Qu'à cela ne tienne, on modifiera les statuts, sans doute dès le prochain congrès annuel, qui aura lieu, comme par hasard, en fin de semaine prochaine à Saint-Hyacinthe. D'ailleurs, M. Yvon Marcoux qui quitte la présidence du conseil de la

Chambre espère qu'on pourra annoncer l'embauche d'un pdg dès le congrès de la fin de semaine prochaine.

Jusqu'à maintenant, la Chambre du Québec a eu comme principal dirigeant permanent un vice-président exécutif, poste occupé par M. Claude Descôteaux depuis trois ans et avant lui par M. Jean-Paul Létourneau durant de nombreuses années. La Chambre désire sans doute donner un statut plus prestigieux à son dirigeant permanent, ce qui le mettrait sur le même pied que d'autres personnes occupant des fonctions comparables, par exemple M. Ghislain Dufour au Conseil du patronat.

Le comité de sélection formé par la Chambre a retenu quelques autres noms, dit-on, qu'on ne veut pas divulguer. Le choix sera fait dès que cela sera possible, mais aucune échéance limite n'a été fixée pour y arriver, explique-t-on à la Chambre. Il y a cependant fort à parier que la décision soit imminente.



Le crédit proprio

Ville de Montréal

Jusqu'à

10 000 \$

de remboursement de taxes foncières à l'achat d'une maison ou d'une copropriété neuve dans l'arrondissement Ville-Marie (centre-ville). Jusqu'à 2000 \$ dans les autres arrondissements.

Renseignez-vous au 872-0581 ou à votre bureau Accès Montréal



Ville de Montréal

ÉCONOMIE

COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS

L'OPEP cherche à stopper la chute de ses revenus

Les cours du pétrole brut sont tombés à leur plus bas niveau depuis trois ans

Paris (AFP) — Plusieurs pays de l'OPEP ont affirmé hier à Genève leur détermination à stopper la chute des prix du pétrole, qui s'est traduite par un manque à gagner de 6 milliards \$ US, à la veille de l'ouverture de négociations sur le niveau de leur production de brut au dernier trimestre.

Les 12 pays exportateurs vont s'efforcer d'arrêter un plafond global de production et des quotas nationaux crédibles aux yeux du marché pétrolier, alors que les cours du brut sont tombés à leur plus bas niveau depuis trois ans du fait de la surproduction de plusieurs pays membres.

«Nous avons perdu près de 6 milliards \$ US depuis mars», a déclaré hier le ministre libyen du pétrole Abdalla Salem el-Badri, à l'issue d'une réunion du comité de contrôle de la production, à laquelle participaient le Qatar et le secrétaire général de l'OPEP Dr Subroto.

Cette estimation représente le manque à gagner subi par l'OPEP par rapport à ce qu'auraient été ses revenus avec un baril à 18 \$ US.

M. el-Badri a souligné que la surproduction par rapport au plafond de 23,6 millions de barils/jour (mbj) arrêté par l'Organisation avait atteint 200 millions de barils depuis le mois de mars.

Il a également confirmé que la production de l'OPEP au mois d'août s'était établie à 24,7 mbj, soit un chiffre «pas très éloigné des sources secondaires», extérieures à l'Organisation.

«Ma préférence va au redressement des prix, au contrôle des quotas de production et au redressement du marché», a déclaré à son arrivée le ministre nigérien Don Eitieb, qui a refusé de dire à que ni-

veau il souhaitait voir s'établir le plafond.

Le ministre vénézuélien du pétrole Alirio Parra avait proposé début septembre de relever de 0,9 mbj le plafond pour le porter à 24,5 mbj, un niveau inférieur à la demande estimée pour le quatrième trimestre, soit 25,6 mbj.

Un plafond de 24,5 mbj «officialisant» plus ou moins la production réelle de l'OPEP, serait «une très bonne idée», selon Peter Bogin, de l'organisme de consultants américains Cambridge Energy Research Associates (CERA).

Mais le problème de la répartition entre les pays membres d'une augmentation du plafond reste entier.

Le ministre koweïtien du pétrole Ali al-Baghi a réaffirmé qu'il réclamerait un quota de 2,16 mbj, égal à celui des Emirats Arabes Unis. Il a précisé que le Koweït produisait déjà ces volumes et que sa capacité totale de production atteignait 2,5 mbj.

Le Koweït avait refusé en juin dernier le quota de 1,6 mbj qui lui avait été alloué et a poursuivi à vive allure la remise en production de ses gisements endommagés lors de l'invasion irakienne.

Pour être crédible aux yeux du marché pétrolier, un accord de l'OPEP doit obligatoirement réintégrer le Koweït dans le système des quotas, selon un responsable de l'OPEP. Il faut également apporter une solution au problème des pays «indisciplinés», l'Iran et le Nigeria, qui dépassent également leur quota.

Mais nombre d'analystes doutent que l'Arabie saoudite puisse accepter de geler son quota à 8 mbj et de laisser son rival, l'Iran, accroître le sien.

Pour être crédible aux yeux du marché, un accord doit réintégrer le Koweït dans le système des quotas.

Une nouvelle union économique

Un vent de centralisation souffle de nouveau sur l'ex-URSS

Moscou (AFP) — L'Union économique, une sorte de marché commun constitué hier par neuf États de la CEI pour restaurer les liens économiques rompus après l'effondrement du régime soviétique, illustre le vent de centralisation qui souffle sur l'ex-URSS alors que les crises politiques ébranlent les régimes nés de la disparition du pouvoir communiste.

Le président russe Boris Eltsine qui a dû aller jusqu'au coup de force pour se débarrasser d'un pouvoir législatif arc-bouté dans son opposition systématique, s'est le premier félicité du «soutien» des chefs d'État de la CEI, qui vient renforcer sa légitimité.

Autre exemple frappant de ces tendances centripètes, l'Azerbaïdjan qui avait pris ses distances avec la CEI depuis l'année dernière à la fois adhérent à la Communauté des États Indépendants et signé le Traité d'Union économique.

Par cette adhésion, ce pays secoué la succession de trois régimes en deux ans et asphyxié par un effort de guerre colossal contre les séparatistes arméniens du Nagorno-Karabakh, abandonne le rapprochement

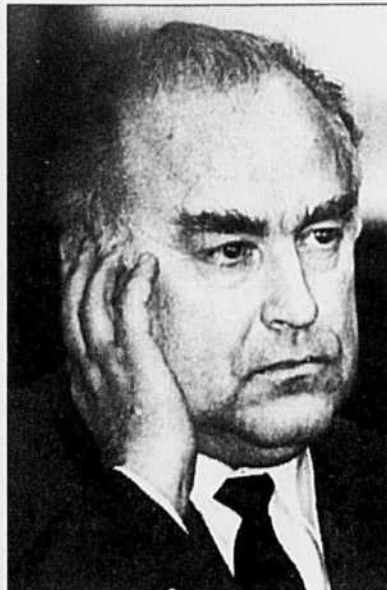
avec la Turquie amorcé sous l'éphémère régime d'Aboulfaz Eltchibey.

Malgré le refus formel du parlement moldave de ratifier le Traité de la CEI, le président Mircea Snegur a lui aussi signé l'accord-cadre sur cette Union née du constat des pays de l'ex-URSS de leur impuissance à subsister sans Moscou après 70 ans de système économique centralisé.

Outre l'Azerbaïdjan et la Moldova, l'Arménie, le Belarus, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont décidé de mener une politique coordonnée en matière financière, budgétaire et fiscale.

L'Union prévoit en outre un régime sans visa, une circulation libre de la main-d'œuvre, des marchandises et des capitaux, une union douanière et un système monétaire multi-devises fondé autour du rouble.

Les deux membres les plus indépendantistes de la CEI, l'Ukraine et le Tadjikistan, ont accepté de participer à l'Union mais au titre de «membres associés». La Géorgie, qui s'est tenue à l'écart de la Communauté depuis sa fondation en décembre 1991, participait au 11-ème sommet de Moscou comme observateur.



Le président ukrainien Leonid Kravtchouk: d'abord l'aval de son Parlement.



Le premier ministre russe Tchernomyrdine: «un centre unique».

Le président ukrainien Leonid Kravtchouk, fragilisé par la contestation des députés nationalistes doublée d'un mécontentement populaire croissant, a tenu à dire hier qu'il fal-

lait l'accord du parlement avant toute décision définitive.

Le Turkménistan, fort de ses immenses ressources pétrolières et d'une stabilité imposée par le régime à poigne du président Saparmourad Niazov - récemment condamné par Washington - a demandé des amendements du Traité pour les questions d'impôts et de finances.

Le Traité qui définit les grandes lignes de l'Union, doit encore être complété par une «trentaine d'accords» séparés.

Mais les États de l'ex-URSS, tous frappés de plein fouet par une crise économique née de l'échec du développement séparé, semblent désormais décidés à agir ensemble après des mois de piétinements et de tergiversations, selon un expert économique russe.

La Russie qui attend depuis longtemps ce mouvement de retour - accéléré par des pressions économiques en particulier en matière de livraison d'énergie - a endossé ouvertement le rôle de meneur de l'Union.

Le Premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine a ainsi souligné hier que Moscou insistait pour que la coordination soit faite par un «centre unique». «Sinon, le rouble ne pourra pas devenir une devise unique pour les pays de la CEI», a-t-il dit.

Le président Eltsine, qui sait la nostalgie des Russes pour l'empire, s'est félicité de la création de l'Union économique de la CEI qui est selon lui appelée à devenir un des «groupements d'intégration les plus influents du monde».

Les pays qui ont accepté hier de mener une politique financière commune sont l'Azerbaïdjan, la Moldavie, l'Arménie, le Belarus, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Russie et l'Ouzbékistan.



LE PUBLICITÉ-CLUB DE MONTRÉAL PRÉSENTE

LA PUBLICITÉ POLITIQUE DÉJEUNER-CAUSERIE JEUDI 30 SEPTEMBRE 1993

Venez voir les campagnes publicitaires des partis en lice et partagez les commentaires de nos conférenciers.



DANIEL LATOUCHE

Consultant à l'INRS-Urbainisation, professeur, politologue et journaliste bien connu au pays, Daniel Latouche, B.Sc., Ph.D., regarde de près le paysage socio-politique au Canada et au Québec depuis 1964. Ses commentaires et analyses sont recherchés tant pour leur pertinence que pour leur piquant.

ROGER TREMBLAY

Vice-président Création, concepteur-rédacteur senior, PALM Publicité Marketing Inc. 20 années d'expérience dans la publicité. Premier gagnant d'un Lion d'Argent (Cannes) au Québec. 26 grands prix publicitaires locaux et internationaux à son actif. Maîtrise l'art de créer des publicités éloquentes et puissantes qui rejoignent le consommateur québécois.



DATE

11 h 30
Jeudi 30 septembre
Hôtel Bonaventure
Hilton

COUT

Membres : 45 \$
Non-membres : 60 \$
Table de 10 : 450 \$
Taxes en sus

RÉSERVEZ DES MAINTENANT

Le Publicité-Club de Montréal
Tél. : 875-2565

Appels gratuits les week-ends

(Faire la grasse matinée ne sera plus l'activité préférée des week-ends)

Week-ends illimités pendant 6 mois.

En vous abonnant pour 36 mois, recevez :

- 6 mois d'appels gratuits tous les week-ends
- 3 mois gratuits d'accès au Centre de messages
- 3 mois gratuits de l'option Facturation détaillée



Seulement
399\$
Motorola repliable ou Nokia 101.

États d'activation et d'abonnement à l'offre de services. États d'abonnement et d'abonnement à l'offre de services. Sous réserve d'approbation de crédit. Excluant le forfait d'abonnement. Multis AB/MILES offerts aux abonnés des services Or et Platine de Bell Mobilité Cellulaire. Seulement AB/MILES - International Holdings N.A. Bell Mobilité Cellulaire Inc. usage inclus.

Pour plus d'information composez le 1 800 267 0123

Bell Mobilité

Enfin libre

Les McCain régleront en privé

Fredericton (PC) — Les frères McCain ont accepté de tenter de régler leurs différends familiaux en privé.

Les avocats des deux frères se sont en effet présentés devant le tribunal, hier matin, et ont retiré la poursuite intentée par Wallace McCain contre son frère, Harrison, et d'autres membres de la riche famille du Nouveau-Brunswick.

«Les parties en cause ont décidé de tenter de résoudre leurs différends», a expliqué Me Davie Hashey, qui représente Wallace.

«Tout ce que je peux ajouter, c'est qu'un avis mettant fin à la poursuite a été présenté au tribunal ce matin», a-t-il dit aux journalistes.

Les avocats ont toutefois reconnu que les problèmes qui sont à l'origine de ce profond différend familial ne sont pas encore résolus. Harrison, 66 ans, et Wallace, 63 ans, ne peuvent s'entendre sur leur successeur à la tête de l'empire familial de l'alimentation, McCain Foods, dont le siège social est à Florenceville, au Nouveau-Brunswick.

Hier matin, les avocats ont refusé de préciser quelle entente a été passée entre les frères, leur permettant d'éviter d'étaler leur différend devant le tribunal. Un communiqué a tout simplement informé les médias que la famille a «accepté de soumettre le différend à un arbitre». Tard, jeudi soir, cependant, une entente avait été conclue, après maintes rencontres entre les nombreux avocats des deux parties. Selon une source fiable, l'entente permet à Wallace de demeurer co-président et directeur général de l'entreprise.

Une majorité des membres de la famille McCain siégeant sur le conseil de direction avaient décidé de congédier Wallace et de remettre la direction de l'entreprise entre les seules mains de Harrison, du moins jusqu'à ce qu'un successeur lui soit trouvé. Cette décision du conseil de direction a été abandonnée. Selon une information, la famille se donne plusieurs mois pour tenter de régler de façon amicale le problème de la succession à la direction de la firme avant de remettre la question entre les mains d'un arbitre.

Il appert que la famille se donne jusqu'en avril pour régler le tout. La dispute remonte à deux ans, lors de la nomination par Wallace de son fils de 34 ans, Michael, à la direction des opérations de la compagnie aux États-Unis.

ÉCONOMIE

PUBLICITÉ / COMMUNICATION

Pourquoi *Blanche* est-elle dans le rouge?

Le marché québécois ne permet pas de rentabiliser les grandes productions

PATRICK PIERRA
COLLABORATION SPÉCIALE

Blanche est l'événement télévisuel de l'automne. Plusieurs critiques ont loué la qualité de cette telenovela. Le premier épisode, diffusé jeudi soir sur le réseau de Radio-Canada, a probablement attiré plus d'un million, si ce n'est deux millions, de téléspectateurs. Et les annonceurs ont été nombreux à vouloir présenter leurs messages pendant ses pauses publicitaires.

Dès son lancement, la série semble donc promise à la plus belle réussite. Pourtant, sur le plan financier, elle est pratiquement condamnée au déficit.

La faute n'en incombe pas à Cité. Amérique, la maison de production qui a accouché de *Blanche* comme, il y a trois ans, des Filles de Caleb. Au contraire, Cité, Amérique peut déjà se réjouir d'avoir donné le jour à une telenovela, ce qui constitue presque une performance en soi.

Non, le sort de *Blanche* a été scellé bien avant sa naissance, par la structure du marché de la télévision.

D'abord les dépenses. L'adaptation télévisée du deuxième tome du roman d'Arlette Cousture a coûté 9,8 millions \$. Pour 11 épisodes d'une heure, cela revient à 890 000 \$ l'heure soit, en coût horaire, 37% de plus que la série *Les Filles de Caleb*.

Une des séries les plus chères

Ces chiffres placent *Blanche* parmi les productions québécoises les plus chères. Mais, selon les normes de production américaines, ces coûts sont très raisonnables. Pour une production comparable (série historique en plusieurs épisodes, tournée en extérieur, avec costumes et décors, destinée à une diffusion aux heures de grande écoute), Hollywood aurait très certainement dépensé deux à trois fois plus d'argent.

Selon Michel Gauthier, vice-président, financement et production, de Cité-Amérique Cinéma Télévision, le surcoût par rapport aux Filles de Caleb s'explique aisément: «Dans la première série, le déroulement de l'histoire était concentré sur une courte période, dans un même lieu, à la campagne, avec peu de figuration. Au contraire, l'action de *Blanche* s'étale des années 20 aux années 40, elle se déroule dans plusieurs régions, dont Montréal, et souvent dans des lieux qui se doivent d'être très animés,



Blanche, une super-production qui semble pourtant promise à une belle réussite.

PHOTO SRC

exigeant donc beaucoup de figurants.»

Voilà donc pour la dépense de production. Pour commercialiser la série à l'étranger, il faudra y ajouter les dépenses de promotion (voyages, participation à des salons et des festivals, publicité dans des revues spécialisées) et les frais de doublage (plus de 20 000 \$ l'heure).

Du côté des revenus? La principale source de revenus est le télédiffuseur, en l'occurrence Radio-Canada, qui a acheté la série avant sa production, pour environ 2,5 millions \$. Sans cet engagement financier et cette garantie de diffusion, *Blanche* serait restée sur le papier.

Les commanditaires constituent la deuxième grande source de revenus. Les Supermarchés Provigo et le Groupe Ro-Na Dismat sont les deux seuls commanditaires de *Blanche*. (Ro-Na était déjà commanditaire des Filles de Caleb avec, à l'époque, Steinberg). A eux deux, Ro-Na et Provigo ont payé 1,2 million \$.

«Cet investissement leur confère les droits exclusifs d'utiliser la série, son nom, son logo, ses personnages, comme levier promotionnel», explique Michel Gauthier. Les commanditaires sont ainsi cités dans toutes les actions de promotion.

L'action la plus spectaculaire est un concours, à partir d'une collection de fiches consacrées à *Blanche* et vendues dans les magasins Provigo et Ro-Na. Les fiches comportent des questions liées au contenu des épisodes. «Nous avons monté cette promotion directement avec les commanditaires, avec la seule aide extérieure de la firme de placement médias Stratagem», raconte Michel Gauthier.

Par entente avec le télédiffuseur, les commanditaires bénéficient d'un panneau d'ouverture de 18 secondes, au début de chaque épisode, et de «tampons» au début et à la fin de chaque pause publicitaire. Cependant, pour diffuser leurs messages pendant ces pauses, ils doivent acheter l'espace publicitaire à Radio-Canada, qui leur propose un tarif préférentiel.

Pour ces deux premières sources de revenus, la performance de *Blanche* auprès du public n'aura aucune incidence: les sommes ont été fixées d'avance, avant la production,

qui les a d'ailleurs déjà englouties. L'importance des cotes d'écoute n'aura effet que sur la troisième source de revenus au Québec: les produits dérivés.

«On essaie d'exploiter tout ce qui est exploitable», explique Michel Gauthier. Après les Filles de Caleb, on avait commercialisé la bande sonore de la série, puis des albums photos. Puis on avait vendu les décors à la ville de Grand-mère, pour la construction du Village d'Emilie.

Au dit village, on vend d'autres produits dérivés: T-shirts, tabliers, livres de recettes, etc. Pour *Blanche*, Cité-Amérique

commercialise des poupées, fabriquées par les jouets Irwin. «Cela représente des revenus non négligeables, mais quand même limités», dit Michel Gauthier. Le marché québécois est très petit. On est loin de l'exploitation de Jurassic Park!

Hors du Québec, Cité-Amérique va essayer de vendre *Blanche* au plus grand nombre de télédiffuseurs. Elle ne le fera pas directement, mais par l'intermédiaire d'une compagnie de distribution, Alliance International, de Toronto.

Les atouts de Blanche

Pour représenter *Blanche* hors Québec, Alliance a dû investir dans la production une somme correspondant à une avance sur les recettes qu'elle compte engranger.

Les perspectives d'exportation sont encourageantes. La CBC a déjà acheté *Blanche* pour diffusion en anglais au Canada, la Suisse a également acquis les droits de diffusion, et les pays qui avaient acheté les Filles de Caleb sont évidemment d'autres bons clients potentiels. Les Filles de Caleb ont été vendues dans une quinzaine de pays, dont la France, où elles ont obtenu d'excellentes cotes d'écoute.

Blanche dispose de plusieurs atouts. En ajoutant les 11 heures de *Blanche* aux 20 de *Caleb*, on offre assez d'épisodes pour occuper une saison complète, ce qu'apprécie beaucoup les diffuseurs, dit Michel Gauthier. En plus, comme c'est une série historique, sa durée de vie est longue: elle ne sera pas démodée dans deux ou trois ans.

Mais il ne faut pas se leurrer, ajoute-t-il. En dehors de quelques grands pays qui ont les moyens de payer, le prix de vente est souvent très faible. Ainsi, certains pays, d'Europe de l'Est ont acquis *Les Filles de Caleb* pour quelques milliers de dollars seulement.

Bilan final? Un lourd déficit, qu'assume Téléfilm Canada: l'organisme a investi 3,7 millions \$. Il est très probable qu'une partie seulement de cette somme lui sera remboursée. D'ailleurs, trois ans après leur apparent triomphe sur les petits écrans québécois, les Filles de Caleb sont toujours dans le rouge.

«La taille de notre marché ne permettra sans doute jamais aux télédiffuseurs québécois de financer plus du quart des coûts de ce genre de production», dit Michel Gauthier. L'aide de l'État est donc indispensable. Le Gouvernement du Québec fait sa part, en permettant un crédit d'impôt qui peut aller jusqu'à 18% du budget total.

Mais il faut aussi développer un partenariat avec les entreprises, valoriser l'apport des commanditaires et maximiser les retombées qu'ils obtiennent. Si la série existe, c'est en grande partie grâce à eux.»

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↑ +1.39 1874.90	↑ +11.50 3982.36	↑ +3.36 3543.11	↑ +0.13 75.77	↓ 0.60 357.40

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

■ Hausse de l'IPD

L'Indice précurseur Desjardins a progressé, en juillet, pour un huitième mois consécutif. Le gain de cet indice d'anticipation de l'activité économique au Québec se chiffre à 1,1%; il est attribuable à la bonne tenue du secteur financier et, étonnamment, à l'emploi. Desjardins explique l'augmentation du sous-indice de l'emploi par une croissance des offres d'emploi et à une prolongation des contrats de travail favorisée par la poussée des exportations. Cette situation, note l'institution, ne s'est pas encore traduite par une réduction réelle du taux de chômage au Québec.

■ Le taux d'escompte sous les 5%

La Banque du Canada a ramené son taux d'escompte sous les 5% mardi, le faisant passer de 5,02 à 4,94%.

■ Détail: bon mois de juillet

Les données préliminaires indiquent que les ventes au détail, emportées par les secteurs de l'automobile et du meuble, ont progressé de 0,9% à 16,2 milliards \$ en juillet, après une baisse de 0,6% en juin. De juillet 1992 à juillet 1993, la croissance des ventes au détail se chiffre à 4,8%. Canada

ÉTATS-UNIS

■ Déficit en baisse

Le déficit budgétaire a atteint 23,23 milliards \$ US en août contre 24,74 milliards \$ US un an plus tôt. Les recettes de l'État fédéral se sont chiffrées à 86,74 milliards \$ US en août et les dépenses, à 109,97 milliards \$ US. La Maison Blanche a révisé ses prévisions de déficit budgétaire pour l'année fiscale en cours à 285 milliards \$ US, après une estimation initiale de 322 milliards \$ US.

■ Forte poussée des mises en chantier

Les mises en chantier ont bondi de 7,8% en août pour atteindre 1,32 million d'unités, soit le plus haut niveau des 40 derniers mois.

Les efforts du GATT sont dans l'impasse

Washington (Reuter) — Peter Sutherland, directeur général du Gatt, a estimé hier que le différend agricole américano-européen avait entraîné les efforts de réforme du commerce mondial dans l'impasse. «À l'heure actuelle, il faut reconnaître que c'est l'impasse», a-t-il dit lors d'une conférence sur le développement économique mondial. «Mais nous devons tous continuer à travailler la question.»

La France conteste le préaccord conclu avec les États-Unis par la Commission européenne en novembre mais Washington se refuse à remettre en cause le compromis dit de Blair House. Sutherland a invité les deux camps à résoudre rapidement leur querelle. «J'espère que la question sera rapidement résolue et qu'on ne la laissera pas devenir un point de fixation dans le contexte des négociations qui se poursuivent.»

Il s'est gardé de critiquer la position française, faisant valoir que Paris devait tenir compte des résistances de son puissant secteur agricole.

«Je pense pas que cela serve à grand chose de mettre au coin un pays», a-t-il dit, tout en affirmant que la France aurait au moins autant à perdre que les autres grands pays exportateurs en cas d'échec de l'Uruguay round.

EN BREF



GM ENVISAGE 50 000 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Détroit (Reuter) — General Motors envisagerait 50 000 suppressions d'emplois supplémentaires aux États-Unis au cours des trois prochaines années pour se mettre au niveau de productivité de Ford Motor, rapportait hier The Detroit News. Le journal, qui cite des sources proches de GM, précise que cette mesure conjuguée aux 54 000 réductions de postes déjà annoncées en décembre 1991, représenterait la suppression d'un emploi sur trois chez le constructeur. Selon The Detroit News, GM espère réduire ses effectifs par le biais de retraitements anticipés et de départs volontaires mais n'exclut pas les licenciements secs. Le nouveau plan ne prévoirait pas de nouvelles fermetures d'usines. «Ces réductions s'effectueraient réparties sur l'ensemble des usines», a déclaré une source proche du dossier. GM n'a pu être joint pour commenter l'information.

LES STUDIOS MGM POURRAIENT CHANGER DE MAINS

Washington (AFP) — L'homme d'affaires américain William Koch, président de la société informatique Oxbow, étudie la possibilité de racheter les studios MGM, propriété du Crédit Lyonnais, selon le New York Times et le Wall Street Journal d'hier. Selon le New York Times, M. Koch a demandé par lettre à un agent de Hollywood, Jeff Berg, de «recueillir des informations sur MGM pour Oxbow afin qu'Oxbow puisse évaluer la faisabilité d'un rachat de tout ou partie de MGM». Les deux hommes se sont refusés à tout commentaire. Le Crédit Lyonnais à New York s'est dit très sceptique sur une réelle possibilité de rachat de la part d'Oxbow, qualifiant les motifs de M. Koch de «douteux». Ce regain d'intérêt pour MGM, qui est toujours en situation financière délicate, intervient au moment où un autre studio, Paramount, fait l'objet d'une bataille boursière entre Viacom, qui a annoncé le rachat de Paramount, et QVC, qui a fait une contre-proposition. De son côté TBS, la société de Ted Turner, avait racheté en août deux studios de Hollywood, Castle Rock et New Line Cinema. M. Koch dirige deux sociétés non cotées en Bourse mais particulièrement florissantes, Oxbow et Kendall Square Research Corp.

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES
SEMAINE DU 30 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 1993

1	Les héritiers du rêve	TVA	lundi	1 015 000
2	Olden	TVA	lundi	966 000
3	911	TVA	vendredi	816 000
4	Surprise sur prise	R-C	dimanche	790 000
5	Drôle de vidéo	TVA	lundi	780 000
6	Rire sa vie	TVA	mardi	750 000
7	Claire Lamarche	TVA	jeudi	739 000
8	TV Image	R-C	dimanche	698 000
9	Le match de la vie	TVA	mardi	650 000
10	Croque-Monsieur	TQS	mercredi	625 000

(parmi les émissions diffusées entre 19h et 23h par les réseaux francophones)

Source Nielsen

FINANCE

La crainte d'une correction est dans l'air

Les marchés boursiers paraissent déconnectés de la réalité économique

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le rendement du TSE 300 se chiffre à 25% depuis la mise à mort officielle de la récession, il y a un an, et le Dow Jones, à 12%. Du creux de la récession à aujourd'hui, les indices boursiers ont bondi de 22% au Canada et de 35% aux États-Unis. Les investisseurs acceptent de payer 86 fois le bénéfice (inexistant) des entreprises canadiennes et 24 fois celui des entreprises américaines. C'est à croire que le marché boursier est déconnecté du reste du monde, de la vraie vie économique. L'un ou l'autre devra s'ajuster à l'un ou l'autre, l'évolution des cours boursiers à la reprise économique anémique ou vice versa.

À l'aube d'octobre, un mois rendu célèbre par le krach boursier de 1987, les scénarios ne manquent pas pour attiser les craintes d'une autre correction aussi sévère que courte dans le temps. Longueur des jupes, conférence du gagnant au Super Bowl, parti politique du président américain, conjonction des astres... Les analystes multiplient les corrélations pour expliquer le comportement d'un marché plus conforme aux reprises d'antan.

Le 19 octobre 1987, jour qui sépare désormais l'histoire boursière entre l'avant et l'après-krach, l'indice des 30 industrielles de Wall Street s'est effondré de 22,6% ou de 508 points en une seule séance, sur un volume six fois plus grand que la normale. «Le monde était au bord du gouffre!», une hécatoïde qui palissait la marque peu enviable de 12,9% établie le 28 octobre 1929, année qui précède la grande dépression des années 30. Plus de 650 milliards \$ US étaient ainsi effacés d'un coup, sur papier du moins, aux États-Unis, et 60 milliards \$ au Canada. Les marchés boursiers venaient de s'enrichir de 4375 milliards \$ US au cours de la phase haussière de cinq ans qui venait de se terminer en queue de poisson, mais cette poussée de fièvre n'avait plus d'importance. Seul le temps présent, et le spectre de la dépression comptaient.

À l'ouverture de cette séance historique, le Dow s'échangeait à 2300, multipliant par 20 le bénéfice des entreprises. Emportés par le durcissement des politiques monétaires, surtout en Allemagne, et par les menaces de représailles du secrétaire du Trésor américain contre les assauts répétés des pays européens sur le billet vert, les marchés boursiers cédaient sous la pression d'une montée des taux d'intérêt, au-dessus de la barre des 10% en

ce qui a trait au taux barométrique de 30 ans aux États-Unis.

En octobre 1987, les investissements boursiers étaient gonflés par une spéculation effrénée, caractéristique des fins de cycle, engraisés par quelque cinq années de croissance économique qui auront fait bondir le Dow de 202,4% jusqu'à son sommet de 2722, le 25 août 1987. L'inflation grondait. Le recours aux obligations de pacotilles et la multiplication des «leveraged buy-out» atteignaient leur apogée.

La table était donc mise à une correction majeure et classique, de l'ordre de 30%, étalée sur une période de six mois. Mais c'était sous-estimer le poids des transactions programmées.

Les conditions ayant mené au krach de 1987 sont absentes de nos marchés aujourd'hui. Malgré la progression des indices au-delà des balises historiques, la chute des taux d'intérêt et l'absence de pressions inflationnistes jettent les bases à une continuité de l'élan haussier. La structure actuelle du loyer de l'argent pourrait même soutenir à elle-seule un multiple de 24 pour le TSE 300 et de 31 pour le Dow Jones, doublant ainsi les moyennes historiques.

«Le scénario du krach doit être écarté»

«Ne perdons pas de vue que le taux d'intérêt de 30 ans aux États-Unis est parti de 10,21%, en 1987, pour tomber sous les 6%», a fait remarquer Michel Tessier, analyste de Tassé & Associés. Le rendement en dividende du marché (S&P 500) s'élève à 2,7%, contre 3,23% pour le taux des bons du Trésor américain à un an. «Ce différentiel représente une progression de 17 points seulement du Dow Jones», a-t-il ajouté.

Il n'y a donc aucune comparaison entre le contexte actuel et celui qui prévalait en août 1987. Une baisse ou une correction ne peut être exclue mais le scénario d'un



Un certain mois d'octobre 1987, à Tokyo.

PHOTO ARCHIVES AP

krach boursier doit être écarté. «La croissance économique n'est pas suffisamment forte pour nourrir les craintes inflationnistes et, par ricochet, anticiper une remontée des taux d'intérêt», insiste Michel Tessier.

Des taux d'intérêt stables, pas de poussée inflationniste, des entreprises dégraissées ou toutes augmentations de la demande va se répercuter directement au bas de l'état des résultats, une croissance économique ne pouvant que s'accélérer, reculé de 10% du dollar canadien en un an... «Non, le marché n'est pas essouffé.»

À cette conjoncture favorable s'ajoute le contrôle exercé sur les transactions programmées, véritable fleau boursier d'avant krach. Faisant partie d'un réseau réunissant plus de 500 investisseurs institutionnels, ces commandes automatiques, lancées lorsqu'un cours-cible est atteint, peuvent accaparer jusqu'à 25% du volume des transactions, engendrant une volatilité excessive sur les parquets. Depuis les événements sombres d'octobre 1987, des soupapes de sécurité offrant un contrepiéd aux transactions programmées ont été instaurées.

Non, un autre krach n'est pas à craindre pour l'instant. À moins que...

♦ É C O N O M I E ♦



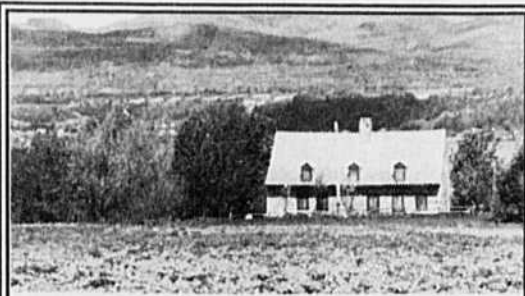
RÉSIDENCES
DE P PRESTIGE



Cantons de l'Est Domaine

A 55 min. de Mtl. La résidence principale comprend 5 c.c., 3 s/bains + 2 s/d'eau et 2 foyers. Un séjour de 31 X 25 avec portes françaises donnant sur terrasse. Maisonnnette pour invités. Piscine, tennis, écurie et 4 garages. Propriété impeccable. **595 000\$.**

Denise Duprat, FRI 1-534-3635
Royal LePage Courtier

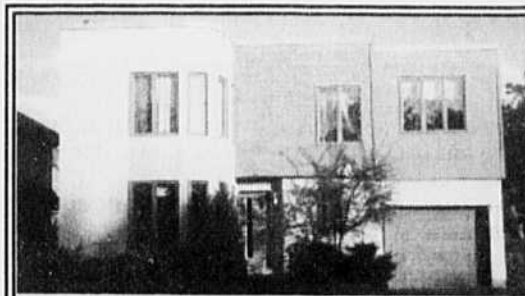


Ste-Famille, Ile d'Orléans

Maison de pierres 1720, classée historique, vue
imprenable fleuve et Laurentides. Atre et four a pain
d'origine. Rénovée, hivernisée, aire habitable 2 920 p.c.,
Jardin, arbres fruitiers, ruisseau.

Aucun intermédiaire. 270 000 \$

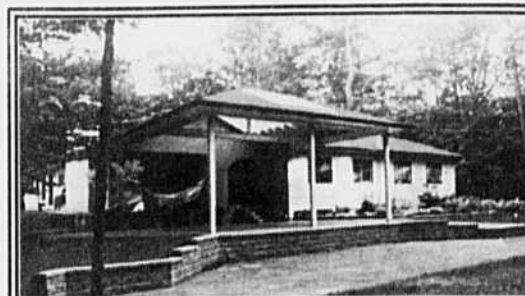
(418) 647-1741



Collectivité Nouvelle

Longueuil
Maison haut de gamme avec foyer, 9 pièces dont 4 chambres à coucher plus un bureau à l'étage. Piscine creusée avec Thermopompe. Extérieur paysagé par un professionnel. 229,900 \$ (négociable).

Tél.: (514) 670-2181 après 17 h



ST-MARC SUR LE RICHELIEU

A 20 min. du Pont Tunnel Louis H. Lafontaine. Retiré dans une érableière. Terrain aménagé de 54 000 p.c. Maison de +/- 6 000 p.c. (1972). Piscine intérieure incl. b.tourbillon dans une pièce. 47 X 45 servant de living, a. plafond élevé. Garage 4 places + gr. pièce au-dessus, 2 thermopompes, dryotron, entrée 400 ampères. 3 c.c., 2 s.bains, tourbillon, syst. d'alarme, asp central. Foyer immense. Taxes très basses. Prix: 285 000\$. Pas d'argent.

Info: Michel: 922-5399, 591-6097 (cell.), 584-2942



OUTREMONT

Magnifique duplex en pierre situé près métro, collèges et université en excellente condition. Possibilité de bureau au sous-sol. Garage double et plusieurs espaces de stationnement à l'extérieur. Magnifique jardin. Peut être revendu séparément. Occasion exceptionnelle pour investisseur ou acheteur désirant l'occuper. Revenus: haut 18 000 \$; bas (potentiel 24 000 \$).

VISITE LIBRE DIMANCHE 14h00 à 17h00

1582 LAJOIE PROPRIETAIRE 276-622

M O N T R É A L H E B D O M A D A I R E

52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.									
A B										K L										S T										E F										M N									
ACC Tel	102100	510%	10%	10%	-	11%	8%			Iveco Air	2500	516%	16%	16%	17%	6%				Rio Algom	3500	518%	17%	17%	-	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%					
ADS	13600	90	90	90	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Saskoil	2000	510%	99%	100%	103%	98%			Cott	38725	544%	40	44%	+9%							
Alcan	18200	510%	10%	10%	-1	100	45			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%			Rio Agrop	22000	516%	16%	16%	18%	5%																								

L'ASSURANCE DE PERSONNES

Distribution des produits d'assurance

La vente directe appelée à gagner du terrain

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Pionnier de la formule bancassurance au Québec, voire au Canada, le Mouvement Desjardins a favorisé un développement si vif de la vente directe de produits d'assurances de dommages que les experts estiment que la distribution par l'intermédiaire des courtiers ne va pas cesser de perdre des plumes au cours des cinq prochaines années.

Dans une étude portant l'estampille de la firme Secor, il est indiqué en effet que la part du direct sera de 35% en 1997 au lieu de 25% actuellement. Dans cette prédiction, dans ce calcul, il faut préciser qu'on a pris pour hypothèse le fait que les banques obtiendront en 1996 l'autorisation de transiger des polices d'assurances directement aux comptoirs de leurs succursales comme le fait actuellement le Mouvement Desjardins.

En fait, selon les conclusions de cette analyse, la société Assurances générales des caisses populaires Desjardins va connaître une croissance annuelle de 12% en 1993 et 1994 avant que sa marche en avant ne soit réduite par l'intensification de la concurrence à compter de 1995. Au cours des années subséquentes, Desjardins évoluera à raison d'une augmentation de 7,5%.

Cette place sans cesse prépondérante des assureurs dits directs, et au premier chef de Desjardins, traduit l'adaptation rapide de ces derniers sur le front des produits simples et leur visée sur le front des produits à la configura-

tion plus complexe. Actuellement, Desjardins, Allstate et autres détiennent 40% du marché des polices courantes et 10% des autres. En 1997, les «directes» détiendront 50% du marché composé des «simples» et 15% du marché rassemblant les «complexes».

M. Daniel Desgagné est vice-président principal, planification et communication, de Assurances générales des caisses populaires Desjardins (AGCD). Au cours d'un entretien, M. Desgagné a tout d'abord confié que le succès rapide de la formule directe au Québec était en quelque sorte le fruit d'un retard.

«Au cours des années 80, de confier M. Desgagné, on a observé que la part du direct variait

entre 13 à 15% au Québec. Qu'elle était de 35% au Canada comparative-ment à... 65% aux États-Unis. Nous avions même constaté que dans certains états comme la Californie et la Floride, la part du direct était de 80%. C'était cela, la photographie du marché. Une photographie qui révélait un fossé énorme. Une photographie qui indiquait qu'il y avait un rattrapage à réaliser.»

Et comme le consommateur québécois «présente bien des similarités avec les consommateurs nord-américains, on a décidé de s'engager.» Aujourd'hui, 1100 Caisses sont en mesure de proposer et de transiger les produits de AGCD. A cette infrastructure, cette compagnie d'assurances a ajouté une centrale de marketing qui, à partir de Québec, est en mesure de

répondre à toutes les demandes de consommateurs n'ayant pas la possibilité d'acquiescer une assurance à la succursale.

Après cinq années d'expérimentation, et bien des études effectuées dans le but de mesurer l'appréciation qu'a le consommateur de ce type de distribution, la direction de AGCD a constaté que le succès de l'entreprise amorcée en août 1987 était notamment attribuable à l'accessibilité.

Nature ou garni?

«Nous avons obtenu des réactions très favorables, de préciser M. Desgagné, à cause de l'accessibilité au niveau de la vente des produits mais également de l'accessibilité au niveau du règlement de sinistre. Cette proximité entre nous et le consommateur est perçue par ce dernier comme une valeur ajoutée très significative.»

Le deuxième facteur ayant contribué au succès de AGCD au Québec relève du conseil. Du conseil auprès du consommateur. «L'éventail des produits, d'indiquer M. Desgagné, a été conçu avec le souci de la flexibilité. On sait que le consommateur veut un produit personnalisé, surtout évidemment en assurance-habitation. Il ne faut pas l'obliger à acheter un produit non adaptable. Si vous voulez, on lui propose en quelque sorte un hamburger sur lequel il peut mettre ce qui lui convient.»

Et puis, évidemment, il y a les coûts. En implantant des mesures pensées dans le but de réduire les frais d'exploitation, AGCD, ainsi que le confirme l'étude de Secor, a la possibilité de proposer une carte de tarifs particulièrement concurrentielle. Dans l'étude en question, il est indiqué noir sur blanc que l'assureur direct «bénéficie d'un léger avantage de coûts par rapport aux assureurs à courtiers. Et il offre aux clients des primes inférieures à celles des courtiers.»

Les courtiers se redéfinissent

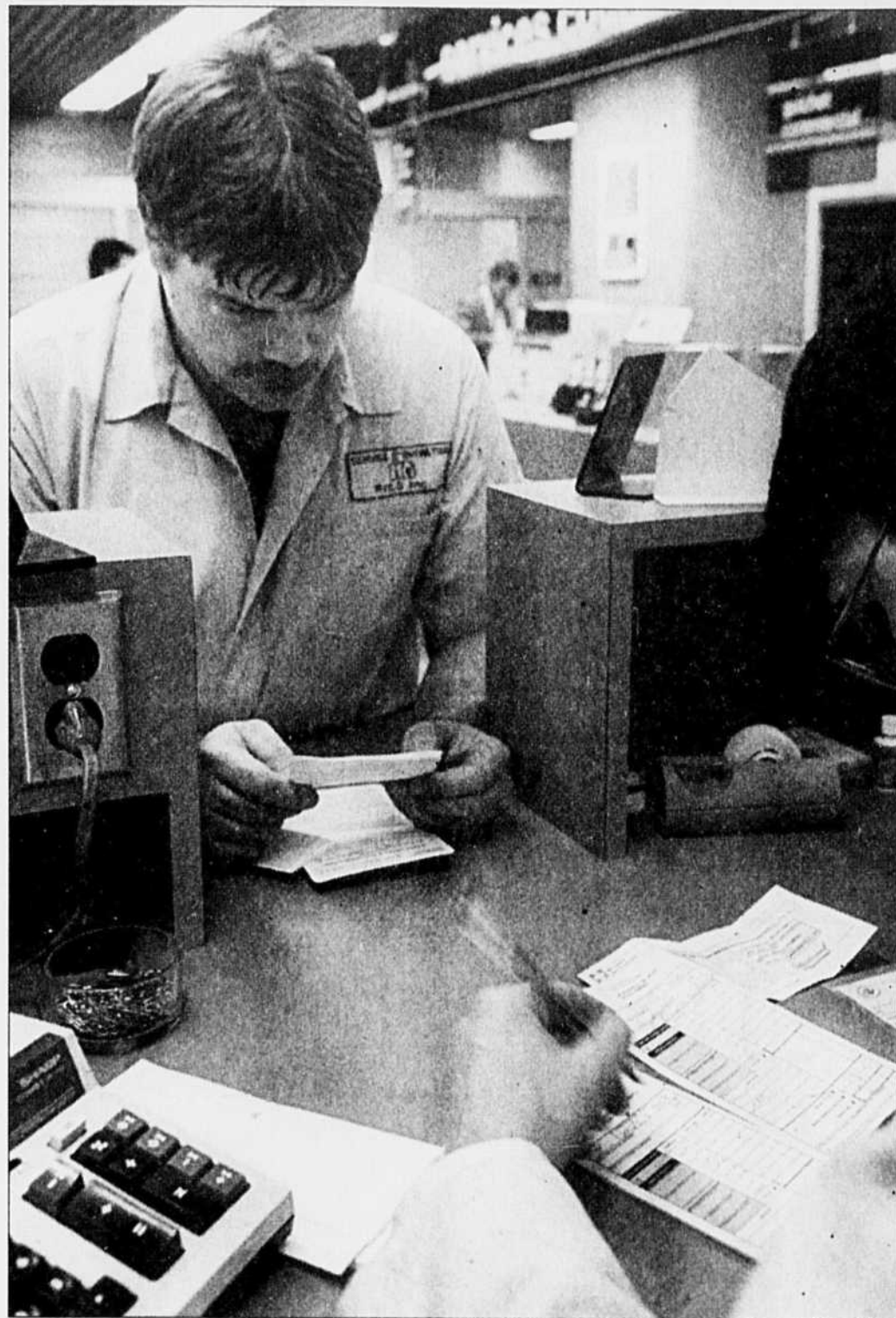
Président de l'Association des courtiers d'assurances, M. Luc Grégoire a indiqué que la poussée du direct allait avoir pour conséquence une diminution du nombre de cour-

tiers au Québec. En 1987, soit l'année au cours de laquelle Desjardins a décidé de pénétrer le marché direct, le nombre de cabinets de courtage était de 2 532. Aujourd'hui, il est de 1 846. A cet égard, il faut préciser que cette rationalisation n'est pas attribuable uniquement à Desjardins. Dans cette soustraction, les regroupements et acquisitions ont joué un rôle assez influent.

Cela étant, pour M. Grégoire il est évident que le courtage, en raison du vaste choix de produits qui lui est inhérent, est loin de passer aux oubliettes. Dans la foulée de l'introduction de Desjardins, bien des courtiers se «sont mis à exploiter des niches où le service, la qualité du service, est une donnée essentielle.»

Dans un avenir rapproché, les courtiers, de prédire M. Grégoire, vont être amenés à distribuer de nouveaux produits financiers afin «de valoriser leurs services par rapport à ceux du réseau direct.»

Le consommateur québécois ressemble à celui des États-Unis.



Le règne de la bancassurance.

PHOTO ARCHIVES

QUELLE EST
LA COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE
LA PLUS IMPORTANTE
DU QUÉBEC ?

Celle de Desjardins.



Assurance-vie
Desjardins

En effet, l'Assurance-vie Desjardins est bel et bien le leader de l'assurance de personnes au Québec.

Imaginez... plus de 400 agents en assurance de personnes de grande compétence, le réseau des 1 475 caisses Desjardins, des services inégalés de télémarketing et de distribution directe. Même plus, au-delà de 11 300 entreprises y ont déjà leurs assurances collectives.



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

En cas de fusion avec l'Assurance-vie Desjardins

Inquiétude chez les courtiers et représentants associés à la Laurentienne

PRESSE CANADIENNE

Une certaine inquiétude tenaille les 1800 courtiers et représentants associés de la Laurentienne Vie quant au sort qui leur serait réservé dans le cadre d'une éventuelle fusion de leur société avec l'Assurance-vie Desjardins.

Les courtiers et représentants associés de la Laurentienne Vie ne savent toujours pas ce qui leur arrivera exactement dans le cas où se concrétiserait l'achat du Groupe La Laurentienne par Desjardins.

Joint par La Presse Canadienne, le président du Conseil des représentants de la Laurentienne Vie, Alain Beauchamp, se dit «optimiste», bien qu'il ne cache pas que certaines questions importantes pour ses collègues demeurent sans réponse pour l'instant.

Le Conseil des représentants de la Laurentienne Vie regroupe l'ensemble des courtiers et représentants associés de la société.

Dans le cas d'une fusion avec Desjardins, ces derniers tiennent mordicus à préserver leur statut de travailleur autonome. «C'est notre principale préoccupation», explique M. Beauchamp.

Les 1200 courtiers de la Laurentienne Vie sont payés à la commission et ont le loisir de vendre à leurs clients des produits provenant d'autres sociétés d'assurance-vie.

Les 600 représentants associés de la Laurentienne Vie vendent quant à

eux presque exclusivement des produits de la société, en échange de quoi ils touchent un boni de 6,5% sur leurs commissions.

Mais qu'ils soient courtiers ou représentants associés, les agents de la Laurentienne Vie ont tous le statut de travailleur autonome, ce qui leur procure une grande liberté et encourage l'initiative.

Chez Desjardins, les agents ont un statut d'employé et sont tenus de vendre uniquement des produits de l'Assurance-vie Desjardins.

M. Beauchamp prévient que si Desjardins veut imposer sa philosophie à l'équipe de vente de la Laurentienne Vie, cela pourrait causer des problèmes sérieux. «Est-ce que Desjardins veut nous traiter en hommes d'affaires ou en employés? Si Desjardins veut jouer au «boss» ou au Napoléon, ça ne marchera pas», lance-t-il.

M. Beauchamp rappelle la fusion survenue il y a quelques années entre la Sauvegarde et l'Assurance-vie Desjardins qui avait donné lieu à certaines frictions. Refusant de se plier aux conditions de Desjardins, se souvient M. Beauchamp, des agents de la Sauvegarde avaient choisi de quitter la nouvelle société.

Un tel scénario pourrait se répéter avec la Laurentienne Vie, souligne Alain Beauchamp, si Desjardins devait avoir la même attitude.

Ce qui rend toutefois optimiste le président du Conseil des représentants de la Laurentienne Vie, c'est

que Desjardins a probablement appris de son expérience avec la Sauvegarde et devrait maintenant faire preuve de plus de souplesse.

Les commissions de renouvellement représentent un autre aspect de la transaction possible entre Desjardins et le Groupe La Laurentienne qui préoccupe Alain Beauchamp et ses collègues.

Les courtiers et représentants associés de la Laurentienne Vie touchent automatiquement, au cours des trois premières années d'un contrat d'assurance-vie, une commission de renouvellement prélevée sur la prime payée par l'assuré. Ces montants d'argent peuvent représenter de 25 à 30% des revenus annuels des agents de la Laurentienne Vie, ce qui en fait un enjeu de taille pour eux.

Or, les agents de la Laurentienne Vie n'ont reçu pour le moment aucune garantie formelle que ces sommes continueraient à leur être versées dans le cas d'une fusion avec l'Assurance-vie Desjardins.

Réunis à Trois-Rivières au début du mois, les courtiers et représentants de la Laurentienne Vie ont communiqué au président du Groupe La Laurentienne, Jacques Drouin, leurs préoccupations à cet égard ainsi que celles ayant trait à leur statut au sein d'une éventuelle nouvelle société fusionnée. M. Drouin a promis de faire valoir ces points particuliers dans le cadre des présentes négociations avec Desjardins.

L'ASSURANCE DE PERSONNES

Être prévoyant, c'est payant.



Pour éviter les cambriolages et les incendies, nous croyons que la prévention est la seule solution. Non seulement on vous propose des moyens de prévenir, mais on vous offre des rabais pour agir. Autrement dit, chez Desjardins, plus vous êtes protégés, moins vous payez.

• Obtenez un rabais de 25 % sur votre prime d'assurance habitation en vous munissant d'un système de prévention vol et incendie, relié à un centre de télésurveillance.

• Profitez d'un rabais de 100 \$ sur un système de sécurité MICROTEC, soit 39,95 \$ au lieu de 139,95 \$ pour les frais d'activation. Et ne payez que 19,95 \$* par mois pour le système de sécurité incluant le matériel, l'installation et la télésurveillance, en plus d'une garantie de 60 mois. Cette offre se termine le 30 octobre.

Pour obtenir une soumission gratuite, communiquez avec un agent directement à votre caisse, ou joignez-nous par téléphone au : 1 800 463-5666. N'attendez pas qu'il soit trop tard !

Avec les Assurances générales des caisses Desjardins, être prévoyant, c'est payant. Et rassurant.

Jusqu'au 30 octobre 1993!

Un rabais de 100 \$ sur un système de sécurité, feu, vol et urgence MICROTEC et seulement 19,95 \$ par mois.

*Contrat de location de 60 mois. Pour plus de détails, communiquez avec un agent des Assurances générales des caisses Desjardins.



Assurances générales des caisses Desjardins



Desjardins L'incroyable force de la coopération.

Des assurances pour la vie

LAURENT FONTAINE

Plus de quinze millions de contrats individuels, 121 000 contrats collectifs, 1,3 billion de capital assuré: Au Canada, l'assurance-vie se porte plutôt bien. C'est un marché qui connaît peu de mouvements, aux yeux des consommateurs, parce que les produits sont relativement standardisés. Mais le secteur des assurances de personne, qui comprend l'assurance-vie, va certainement connaître des mouvements majeurs dans les années qui viennent. Les consommateurs en mesurent peu l'ampleur, mais l'enjeu est réel. Quelque 180 sociétés spécialisées dans ce secteur, c'est beaucoup trop pour un marché comme le Québec: la comme ailleurs dans le monde économique, il faudra bien rationaliser l'acquisition du volet assurance-vie de La Laurentienne par Desjardins (qui bénéficie désormais de quelque 17% de part de marché) constitue le signe le plus clair de cette tendance.

Trois fois plus

Depuis 1980, le capital assuré en assurance-vie a tout simplement triplé au pays. Avec L'Ontarien et l'Albertain, le Québécois possède le plus haut capital moyen par assuré (81 300\$) et par ménage (125 300\$) au pays. À elle seule, l'assurance-vie individuelle représente la moitié des portefeuilles des assureurs de ce secteur et cette part ne peut que croître, à l'heure où les régimes d'assurances collectives sont de plus en plus remis en cause dans les entreprises. L'an dernier, au Canada, plus de la moitié des employeurs ont ainsi renégoié leurs contrats collectifs avec leurs assureurs, selon un sondage de la firme de conseillers en avantages sociaux Foster Higgins.

Pour l'heure, les produits vers lesquels se tournent la clientèle d'assurance sont sensiblement les mêmes que les années précédentes: «De nouveaux produits adaptés à des clientèles de plus en plus diversifiées font leur apparition», note cependant André Plamondon, directeur planification stratégique aux assurances-vie Desjardins. L'assurance-maladie individuelle, voisine de l'assurance-vie en assurance de personnes, connaît elle aussi un succès croissant.

Marché stationnaire

Depuis un an, le marché de l'assurance-vie reste stationnaire, en léger recul: moins 3% en 1992, et sans doute moins 4% en 1993, estime Robert Allard, vice président agences pour le Canada chez Sunlife. «En fait, les consommateurs tiennent toujours à se protéger contre l'inévitable mais ils ont moins d'argent à investir dans leur assurance». La réalité financière du portefeuille familial se reflète dans les types de produits que les assurés choisissent.

À noter que la presque totalité des propositions d'assurances-vie individuelles sont acceptées par les compagnies. Parmi les candidats que les assureurs refusent, un tiers le sont pour raisons cardiaques et 58% pour d'autres graves raisons médicales. Parfois, cependant, les compagnies acceptent de couvrir le risque si l'assuré s'acquitte d'une surprime.

L'assurance vie, rappelons-le, comprend trois grandes catégories: l'assurance permanente, l'assurance temporaire et l'assurance universelle, qui croise les caractéristiques des deux premières.

L'assurance permanente regroupe la majorité des assurances individuelles, mais selon la nature des contrats, elle a connu un ralentissement l'an dernier. Ce type d'assurance offre plus qu'une protection en cas de décès: elle prévoit l'accumulation d'une valeur de rachat que l'on peut utiliser pour répondre à un besoin financier urgent, réaliser un projet particulier ou se procurer un revenu de retraite.

Placements moins intéressants

«L'assurance-vie souffre de la chute des taux d'intérêts, qui rend ces placements moins intéressants comme investissement», estime Robert Allard de la compagnie Sunlife. Mais globalement, ce type de produit a gardé la confiance des assurés. Nous avons fait moins de contrats mais les primes sont plus élevées (ce qui traduit le vieillissement de la population). Par contre, la vente d'assurances-vie universelles a baissé de quelque 15% durant les sept premiers mois de 1993. Il s'agit de produits avec lesquels les assurés prennent le risque de choisir eux-mêmes le type de fonds dans lequel investir. Avec la chute des taux d'intérêts et l'incertitude économique que l'on connaît, l'assurance-vie universelle rapporte beaucoup moins et peu d'assurés sont prêts à risquer de se tromper dans leurs investissements.

Effet logique, les consommateurs ont plus tendance à se tourner vers les assurances-vie temporaires, qui ne prévoient généralement que le versement de prestations aux assu-

rés en cas de décès, sans accumulation de valeur de rachat. Au début, leurs primes sont inférieures à celles des contrats vie permanente, mais elles augmentent rapidement à chaque renouvellement pour tenir compte des risques de mortalité plus élevés avec l'âge. Alors que ce marché là ne croissait que de quelque 30% en 1991 et 1992, il a bondi de 125% en primes annuelles pour les six premiers mois de cette année, estime Robert Allard: «Le succès des assurances temporaires est lié à leur prix et à la baisse des taux d'intérêts qui rend moins attrayante d'autres formes d'assurance vie. Je crois que cette tendance est là pour durer.»

Se démarquer

Pour se démarquer les uns des autres, les assureurs diversifient encore leurs produits: «Au nombre des occasions d'affaires que les assureurs devront prendre en considération pour favoriser leur croissance, note André Plamondon des Assurances-vie Desjardins, il faut mentionner le marché des aînés et l'ouverture aux marchés ethniques».

«Avec le vieillissement de la population, la demande de protection immédiate diminue, estime aussi Robert Allard, tandis que les assurés tiennent de plus en plus à utiliser leur assurance comme un moyen d'épargne, et de protéger leur succession». Protections spécifiques pour gens d'affaires, pour chefs d'entreprises, pour personnes de 45 à 75 ans; nouvelle souplesse pour libérer le capital en cas de maladie (et non plus seulement au décès ou à la retraite); assurances-vie pour enfants pour lesquels les risques de mort accidentelle sont plus élevés que celui de mort naturelle (un produit original de Desjardins dont la couverture varie avec l'âge de l'enfant, en fonction de ses besoins);

les assureurs redoublent de propositions pour attirer vers eux des consommateurs qui doivent lire de plus en plus attentivement ce que couvre — ou ne couvre pas — leur contrat.

«Dans cette optique, je pense que l'arrivée prochaine, d'ici quelques années, de la "bancassurance", ne devrait pas bouleverser les habitudes des assurés, croit Robert Allard. Avec la sophistication des produits, les réseaux de distribution des assureurs seront plus que jamais les mieux placés pour comparer les polices des assureurs entre elles». Un point de vue que ne partage cependant pas tous les assureurs, soucieux de rationaliser leurs coûts de production pour affronter la concurrence des banques, qui va activer un marché déjà très difficile.

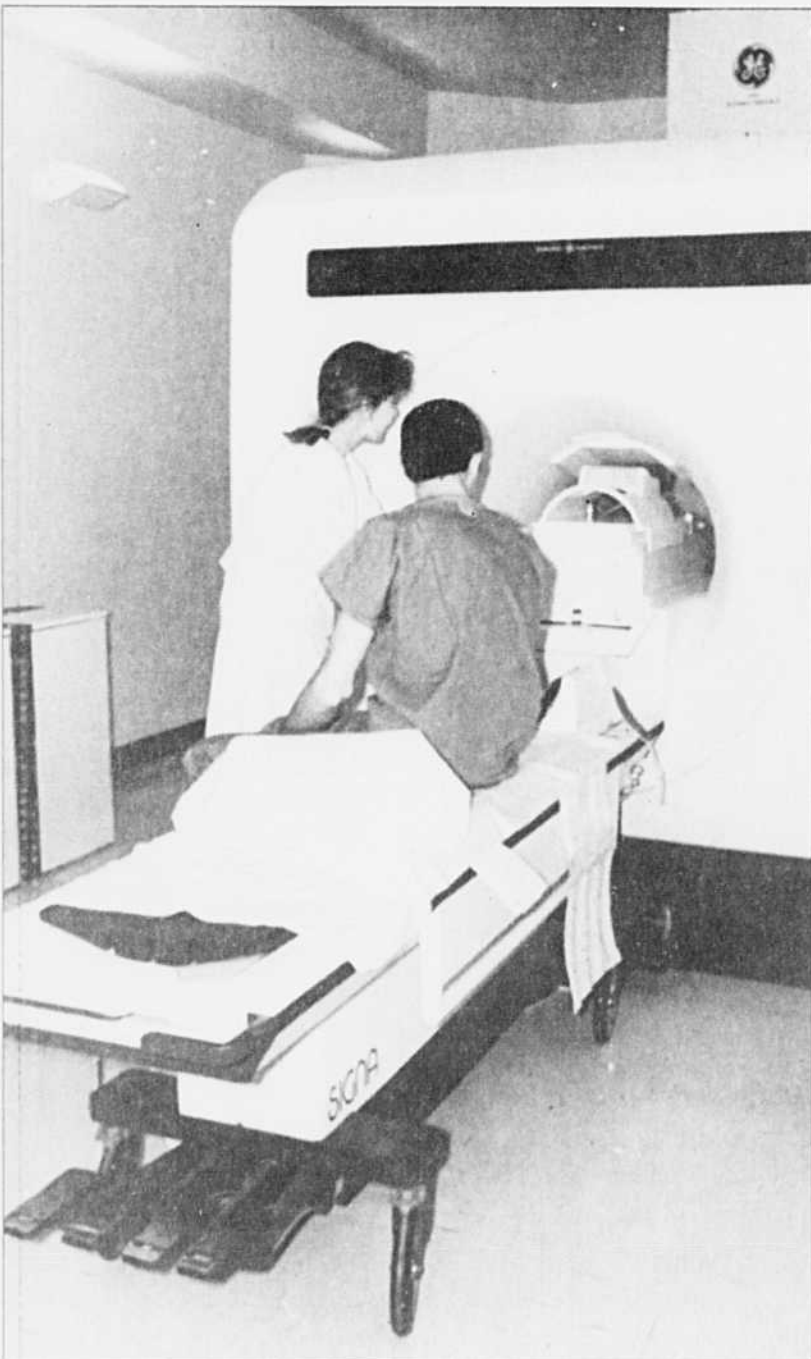
Phénomène important en assurance de personne, et parallèle au marché des assurances-vie, la croissance des assurances-maladies individuelles. En 1991, plus de 18 millions de Canadiens disposaient d'une assurance-maladie complémentaire, près de 2 millions jouissaient d'une assurance-hospitalisation, quelque 11 millions d'une assurance dentaire, et près de dix millions d'une assurance-invalidité. Quatre-vingt-douze pour cent des contrats ont été souscrits auprès de compagnies d'assurance-vie, précisent les statistiques de l'ACCAP, et 87 % le sont par un organisme collectif. Mais de plus en plus de polices sont individuelles. Les consommateurs se rendent compte que les couvertures d'État vont devenir insuffisantes et aussi alléatoires... que de garder son emploi. Une assurance personnelle devient des lors plus rassurante pour un assuré qui ne perdra pas son assurance s'il perd son travail.

Assurance-maladie

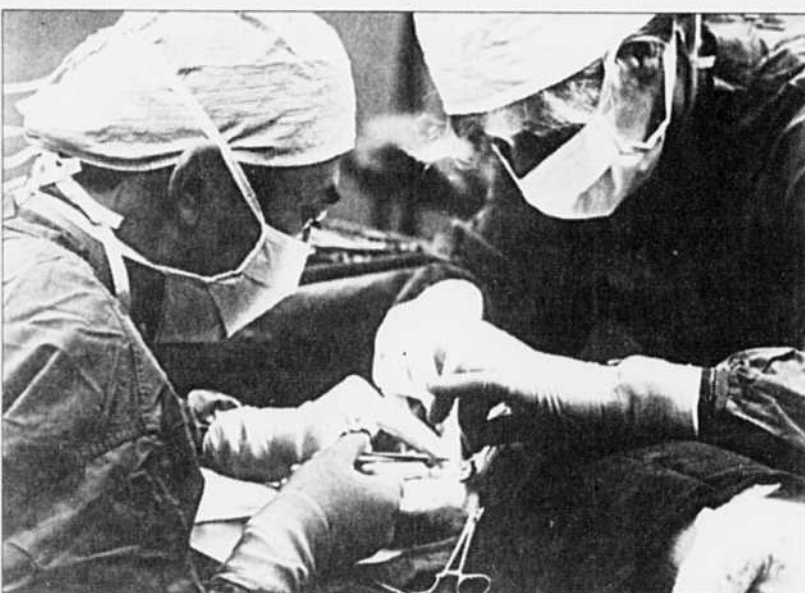
Alors que le Québécois investit malgré tout trois fois moins en assurance-maladie qu'en assurance-vie, l'intérêt d'une assurance-maladie privée saute aux yeux; entre 32 et 72 ans, nous avons trois fois plus de chances de devenir invalides que de mourir; il y a actuellement quelque 3,3 millions de Canadiens invalides, soit plus de 10% de la population. 1,8 million d'invalides ont entre 14 et 64 ans, et 56% d'entre eux ont un revenu annuel inférieur à 10 000\$. Des l'âge de 35 ans, la probabilité d'avoir une invalidité de 90 jours ou plus, avant l'âge de la retraite, est de 50%. Et dès la quarantaine, la durée moyenne des invalidités est de plus de trois ans.

Au début des années 1980, les compagnies spécialisées comme Paul Revere ou Great West ont ainsi connu jusqu'à 400 % d'augmentation de leur chiffre d'affaire sur ces produits dont le succès se poursuit. Le développement important de la couverture financière de ces assurances a aussi contribué à l'engouement des consommateurs: frais personnels, frais professionnels, prêts commerciaux, remboursements d'impôts, investissements de retraite.

En assurance de personne, les assurés ne veulent plus seulement assurer les vieux jours des personnes qu'ils laisseraient en mourant; ils assurent de plus en plus leur bien-être personnel.



Phénomène important en assurance de personne, la croissance des assurances-maladies individuelles. En 1991, plus de 18 millions de Canadiens disposaient d'une assurance-maladie complémentaire, près de 2 millions jouissaient d'une assurance-hospitalisation, quelque 11 millions d'une assurance dentaire, et près de dix millions d'une assurance-invalidité. Quatre-vingt-douze pour cent des contrats ont été souscrits auprès de compagnies d'assurance-vie, précisent les statistiques de l'ACCAP, et 87 % le sont par un organisme collectif. Mais de plus en plus de polices sont individuelles. Les consommateurs se rendent compte que les couvertures d'État vont devenir insuffisantes et aussi alléatoires... que de garder son emploi.



Alors que le Québécois investit malgré tout trois fois moins en assurance-maladie qu'en assurance-vie, l'intérêt d'une assurance-maladie privée saute aux yeux; entre 32 et 72 ans, nous avons trois fois plus de chances de devenir invalides que de mourir; il y a actuellement quelque 3,3 millions de Canadiens invalides, soit plus de 10% de la population

Assurance-maladie

L'ACSO s'inquiète de l'érosion du régime canadien

Toronto — En prévision d'un débat renouvelé et vigoureux sur le régime d'assurance-maladie du Canada suscité par les prochaines élections fédérales, l'Association des centres de santé de l'Ontario (ACSO) a publié son document de principe sur le régime d'assurance-maladie. L'ACSO a préparé le document en réponse à ses propres inquiétudes quant à l'érosion en cours du régime d'assurance-maladie canadien et à l'impact direct de cette érosion sur les plans de réforme du régime d'assurance-maladie.

Parmi les recommandations, l'ACSO demande au gouvernement fédéral de s'engager de façon explicite envers les principes d'universalité, de transférabilité, d'accessibilité raisonnable, d'intégrité et d'administration publique, les pierres angulaires du régime d'assurance-maladie. L'ACSO demande également au gouvernement fédéral de geler, au niveau de 1993, les paiements de

transferts fédéraux actuels. Conformément à ces recommandations, l'ACSO recommande fortement au gouvernement fédéral de négocier un arrangement fédéral/provincial qui garantirait l'engagement du gouvernement fédéral envers le régime d'assurance-maladie et permettrait aux gouvernements des provinces et des territoires de soutenir les principes du régime d'assurance-maladie.

Dennise Albrecht, président de l'ACSO, a déclaré: «Nous croyons que les niveaux actuels et prévus des paiements de transferts fédéraux constituent un danger pour les principes du régime d'assurance-maladie. Nous espérons que notre position au sujet du régime d'assurance-maladie sensibilisera plus de gens à cette situation critique et nous demandons que les candidats à l'élection fédérale donnent leur position sur le régime canadien d'assurance-maladie.

L'ASSURANCE DE PERSONNES

Assurance de biens

Des produits stables, un contexte mouvant

LAURENT FONTAINE

Onze banques au Québec, entre 150 et 200 compagnies d'assurances et un marché qui n'évolue plus beaucoup: c'est le moment pour les assurés de prendre le temps de magasiner leurs polices d'assurances, et d'ajouter au prix — relativement standardisé — un critère important pour le choix d'une assurance de biens (IARD, Incendie, Accident, Risques Divers), la qualité du service après-vente. Comprenez leur satisfaction lors d'un sinistre.

«Le contexte de l'assurance IARD va changer fortement dans les années à venir, dit Louis Garneau, directeur des services aux membres de l'Association des intermédiaires en assurances de personnes au Québec (AIAPQ). Ces changements vont influencer certainement les relations entre assureurs et compagnies, et les types de produits que l'on pourra se procurer.»

Louis Garneau pointe trois changements majeurs, qui aboutissent tous au même effet, soit d'accroître la concurrence: «Il y a d'abord le décloisonnement des marchés entre intermédiaires, dit-il. Depuis 1989, les agents et courtiers peuvent cumuler des permis en assurance de personnes, en dommages, en planification financière. Conséquence: ils se regroupent, deviennent plus polyvalents ou forment des réseaux, pour offrir d'une manière ou d'une autre tous les produits disponibles à leurs clients. Et pour les conserver, ils vont devoir défendre davantage leurs intérêts.» Ce mouvement se double progressivement du décloisonnement entre le monde de la finance et celui de l'assurance. Les banquiers inspirent plus confiance au public que les assureurs. D'ici quelques années, il y a fort à parier que les institutions financières pourront vendre directement la plupart des produits d'assurance. Et dès qu'elles le pourront, elles ne se priveront pas pour utiliser directement leurs fichiers clientèles pour leurs activités assu-

«Il y a enfin les changements dans la distribution. Actuellement, les coûts de distribution comptent pour deux tiers dans les frais des assureurs, qui sont de plus en plus tentés de vendre directement des assurances pour sauver une partie des commissions (12% en moyenne pour l'assurance auto, et 20% pour l'assurance habitation)». Actuellement, 20% des polices sont vendues directement par les compagnies, contre seulement 15% il y a 5 ans. Dans tous les cas, les assurés sont gagnants... à condition qu'ils sachent lire leurs contrats!

Juguler la fraude

«Les prix des assurances de dommages seront aussi influencés par la manière dont le secteur va juguler la fraude, et par le niveau des taxations, ajoute Marcel Tassé, directeur général adjoint au Bureau d'assurances du Canada (BAC). Dix à vingt pour cent des primes (soit entre un et deux milliards de dollars) servent à rembourser des assurés qui ont fait des déclarations mensongères, ont gonflé le montant de leurs réclamations, ont provoqué des sinistres... ou n'ont même pas eu de sinistres. Or nous payons toutes ces fraudes dans nos primes.»

Autre poids sur les primes en assurance de biens, la taxation. «Les assurances sont taxées beaucoup plus lourdement (22%) que n'importe quel autre produit ou service, et cela rend la concurrence difficile pour les prix», explique le BAC.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'évolution de l'assurance IARD: «Les deux marchés traditionnels, l'automobile et l'habitation, sont des marchés murs, estime Daniel Desgagné, le vice-président principal planification et communication chez Desjardins Assurances générales. Le volume d'affaire de 3,5 milliards de dollars, pour le Québec, varie peu; quand les gens changent leur auto, ils gardent leur police d'assurance, ils n'en acquièrent pas une

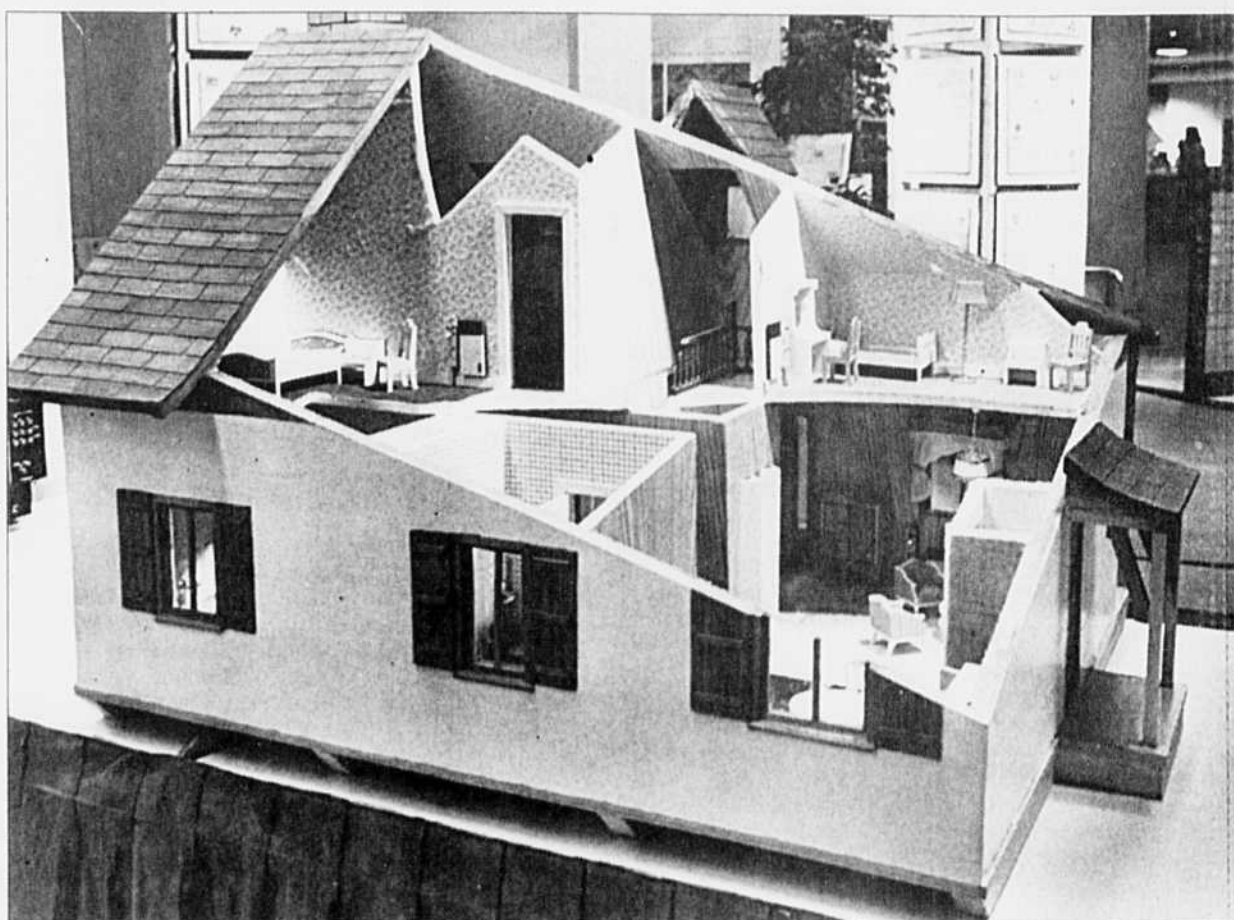
de plus. En outre, le marché est très dilué. Les compagnies étrangères sont très présentes; les compagnies québécoises peuvent prendre des parts de marché pour que l'argent qu'elles génèrent soit investi chez nous. Dans un marché stationnaire, les compagnies savent que le client est plus que jamais le roi. C'est le moment d'adapter notre façon d'agir pour tenir compte de ses besoins.»

L'assurance auto et l'assurance habitation connaissent actuellement des tendances différentes. En période de récession ou de difficultés sociales, les gens circulent moins; par contre le nombre de vols ou d'incendies augmente considérablement. «La «sinistralité» baisse en assurance-automobile, tandis qu'elle augmente en assurance habitation. Ces tendances influenceront certainement les niveaux de primes dans les années à venir», estime Yvon Goudreau, directeur de l'assurance particuliers pour le Québec à la Laurentienne générale.

Plus grande équité

Avec l'introduction du fichier central, les compagnies peuvent plus facilement identifier les sinistres causés par un assuré en assurance-automobile: «L'équité est plus grande pour la plupart des assurés, note Yvon Goudreau. Nous laissons moins de place à l'interprétation, et cela nous a permis de maintenir les primes au même niveau pour la plupart des automobilistes depuis deux ans, tout en augmentant celle des conducteurs à risques.»

La stagnation du marché automobile donne au consommateur un pouvoir de négociation pour magasiner son assurance: «Les assureurs peuvent se démarquer les uns des autres, dit Yvon Goudreau, de la Laurentienne générale, par le montant des primes d'abord (s'ils parviennent à compresser leurs frais de gestion, à contrôler la sinistralité et les montants des commissions), et surtout par leur service après-vente; la vitesse des règlements, leur qualité, les services qu'ils offrent comme une voiture de remplacement, le remorquage gratuit ou des prix favorables chez des garagistes agréés, etc.»



Le marché des assurances habitations est un peu plus actif parce que la standardisation des produits est moins grande. La récession pousse chaque compagnie à se différencier. L'assuré doit vraiment lire en détail son contrat pour connaître sa couverture exacte, et éventuellement l'élargir.

De plus en plus d'assurances automobile (2,5% en plus chaque année) sont souscrites directement chez l'assureur, sans passer par un courtier: «Mais l'assuré ne doit pas négliger son information, note Daniel Desgagné, de Desjardins Assurances générales. Un automobiliste qui voyage beaucoup aux États-Unis aura besoin d'une police différente de celle d'une personne qui ne voyage pas.»

«Le marché des assurances habitations, estime Yvon Goudreau, de la Laurentienne générale, est un peu plus actif parce que la standardisation des produits est moins grande. La récession pousse chaque compagnie à se différencier: «A la valeur à neuf — introduite au début des années 1980 — succèdent de nouvelles clauses, comme le montant fixe. Si le

capital assuré est insuffisant pour reconstruire une habitation détruite, parce que le prix du bâtiment a augmenté fortement, la compagnie s'engage à payer le surplus. Certaines compagnies commencent à s'intéresser aux catastrophes naturelles, comme les tremblements de terre ou les inondations, jusqu'ici exclus des contrats: «En assurance-habitation, l'assuré doit vraiment lire en détail son contrat pour connaître sa couverture exacte, et éventuellement l'élargir», prévient Yvon Goudreau.

D'où l'importance, dans ce secteur, des courtiers d'assurance. D'où aussi l'utilité du travail que le Bureau d'Assurances du Canada (BAC) a mené auprès des compagnies pour harmoniser quelque peu la présentation des polices, pour que l'assuré sache où trouver quel renseignement: «Après

trois ans de négociations, l'ensemble des compagnies se sont mises d'accord pour présenter un formulaire unifié au début de l'année prochaine», explique Marcel Tassé, directeur général adjoint au BAC.

L'IARD connaît enfin des extensions sur deux nouveaux marchés, l'assurance juridique et l'assurance-responsabilité. L'idée est simple: couvrir des frais de poursuites judiciaires et la responsabilité civile. La conscience croissante des gens pour leurs droits multiplie en effet les recours aux tribunaux. Sans le vouloir, n'importe qui peut provoquer des dommages importants et se retrouver en cour, avec des frais de défense exorbitants et une condamnation en dommages et intérêts impayable. Ces deux assurances devraient rencontrer l'intérêt des assurés.

UNIVERSITÉ
LAVAL1^{re} CHAIRE
EN ASSURANCE
au Canada

La Faculté des sciences de l'administration offre aux personnes qui s'intéressent au domaine de l'assurance, diverses possibilités de formation:

- **Baccalauréat:** six cours en gestion des risques et assurance sont offerts;
- **Certificat:** les étudiants de l'Institut d'assurance du Canada peuvent suivre quatre (4) cours dans le cadre du programme de Fellow (FIAC) en gestion des risques;
- **M.Sc.:** une concentration en finance-assurance est offerte aux détenteurs d'un baccalauréat en administration;
- **Ph.D.:** il est possible de choisir l'assurance comme domaine de recherche dans notre programme de doctorat;
- **Maîtrise en management des risques,** conjointement avec l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux.

La Chaire en assurance de l'Université Laval, créée en 1975, promouvait l'enseignement et la recherche dans les domaines de l'assurance et de la gestion des risques. L'année dernière, elle a offert plus de 30 000 \$ en bourses d'études et de recherches à des étudiants et chercheurs en administration, en actuariat, en droit et en économie.

Pour information:

Directeur: Dr Jacques Saint-Pierre • Secrétaire: Mme Lise Jacques
Tél: (418) 656-2499 • (418) 656-2131 (ext. 8352) • Fax: (418) 656-2624
Chaire en assurance
Faculté des sciences de l'administration
Pavillon Palais-Prince, Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4

Certificats en assurance
et intervention financière

Ces programmes répondent aux besoins de perfectionnement du personnel des institutions financières et des compagnies d'assurances. Ils permettent de compléter des connaissances de base dans le domaine de la gestion d'entreprise et de parfaire ses connaissances et son habileté dans le domaine des services où son entreprise œuvre.

Ces programmes répondent aussi aux exigences de perfectionnement de:

- la Fédération des Caisses populaires;
- l'Institut des banquiers canadiens;
- l'Institut d'assurance du Canada;
- l'Institut québécois de planification financière;
- l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec;
- l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec;
- l'Association des experts en sinistres indépendants du Québec;
- l'Association des gestionnaires de risques et d'assurance du Québec.

Programmes offerts:

- Certificat en assurance et intervention financière
Tél.: (514) 987-8511
- Certificat en administration de services (4285)
- banque
- coopérative
Tél.: (514) 987-8511
- Certificat en analyse financière (4207)
Tél.: (514) 987-8513

UQAM

DATE LIMITE D'ADMISSION: 1^{er} NOVEMBRE 1993

FORMULAIRE D'ADMISSION: (514) 987-3121



Université du Québec à Montréal

Être prévoyant,
c'est payant.

Pour éviter les vols d'automobiles, nous croyons que la prévention est la seule solution. Non seulement on vous propose des moyens de prévenir, mais on vous offre des rabais pour agir. Autrement dit, chez Desjardins, plus vous êtes protégés, moins vous payez.

Jusqu'au
30 octobre 1993!

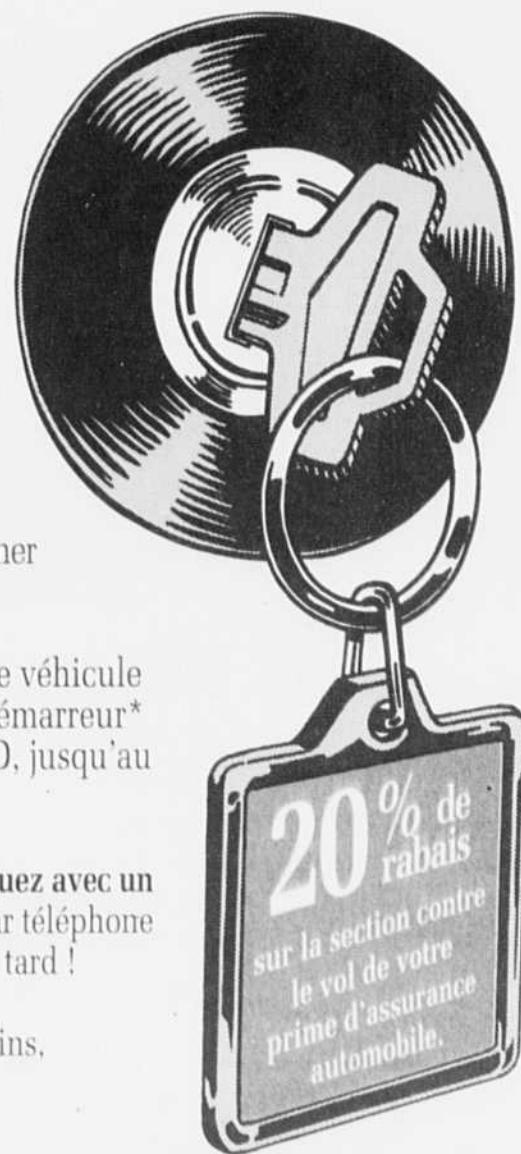
Un rabais de 100 \$
sur un antidémarrreur
79,95 \$ au lieu
de 179,95 \$

- Obtenez une remise de 20 % sur la section contre le vol de votre prime d'assurance auto en vous munissant d'un antidémarrreur et en faisant buriner les vitres de votre véhicule.

- Profitez du burinage gratuit des vitres de votre véhicule et d'un incroyable rabais de 100 \$ sur un antidémarrreur* des magasins VITRO-PLUS, LEBEAU et DU-RO, jusqu'au 30 octobre seulement.

Pour obtenir une soumission gratuite, communiquez avec un agent directement à votre caisse, ou joignez-nous par téléphone au: 1 800 463-5666. N'attendez pas qu'il soit trop tard!

Avec les Assurances générales des caisses Desjardins, être prévoyant, c'est payant. Et rassurant.



*100 \$ de rabais sur le prix de détail suggéré pour les systèmes reconnus par les Assurances générales des caisses Desjardins.

Lebeau
VITRES D'AUTOSDU-RO
VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTOSAssurances générales
des caisses DesjardinsVITRO
PLUS

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

L'ASSURANCE DE PERSONNES

Assurances de personnes: place à l'autoréglementation

MIVILLE BOUDREAULT

L'industrie de l'assurance de personnes a connu de profonds bouleversements avec l'adoption en 1989 de la loi 134 sur les intermédiaires de marché, loi qui mettait dorénavant l'accent sur l'autoréglementation. Pour la personne qui souvent connaît le nom de son courtier ou de son agent d'assurance mais ignore celui de la compagnie qui l'assure, le nouveau contexte créé par la loi 134 devait faire en sorte qu'elle bénéficie d'une protection équivalente et garde ses recours en cas de plainte.

«Tout était centralisé avant 1989», explique Me Jean-Marie Bouchard, inspecteur général des institutions financières. «Le gouvernement délivrait les permis et assumait la supervision de l'ensemble de l'industrie. Dorénavant, la tâche d'octroyer les droits de pratique revient à deux Conseils, un pour les assurances de dommages et l'autre pour les assurances de personnes. Quant à l'application de la déontologie et aux services de renseignements aux consommateurs, ces tâches ont été confiées aux associations professionnelles». En 1992, 415 permis d'assureurs exerçant leurs activités au Québec étaient en vigueur.

Place au secteur privé

Conformément à l'esprit de la loi 134, l'inspecteur général a annoncé la fermeture de son service de renseignements et plaintes, laissant ainsi la place au secteur privé: «Nous avons laissé à l'industrie une période de rodage pour mettre en place les mécanismes nécessaires à la protection de la population. Maintenant que c'est chose faite, nous nous retirons», ajoute Me Bouchard. L'inspecteur général précise cependant qu'il conserve son rôle de supervision de l'ensemble de ce secteur et qu'il peut toujours intervenir dans les cas extrêmes.

On retrouve aujourd'hui plusieurs intervenants dans le secteur de l'assurance de personnes: le Bureau d'assurance du Canada (BAC), l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP) et l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ) (voir encadré).

Le Bureau d'assurance du Canada est une association nationale créée en 1964 et regroupant la presque totalité des compagnies d'assurance de dommages (communément appelées IARD pour Incendie, Accident et Risques divers) qui font affaire au Québec et dans l'ensemble du pays: «Nous représentons 150 compagnies et groupes d'assurance représentant plus de 90 % du marché», dit Anne Morin du BAC.

Les activités du BAC

Les activités du BAC s'articulent autour de quatre pôles: les affaires gouvernementales, les affaires publiques, le centre d'information et la compilation de statistiques. Le secteur affaires gouvernementales comprend l'étude des lois existantes et des projets de lois. Celui des affaires publiques inclut la diffusion d'information et la sensibilisation des assurés, par exemple par le biais d'une campagne de publicité sur la prévention des sinistres. Le centre d'information, lui, est une composante importante du travail du BAC. Il traite plus de 40 000 appels par année, principalement des demandes de renseignements et des plaintes: «Comme nous sommes une association volontaire, nous n'avons pas le pouvoir de contraindre les parties à un règlement lorsqu'il y a plainte, explique Mme Morin. Notre but premier est d'aider les gens, d'offrir notre médiation afin d'en arriver à une entente à l'amiable. Nous pouvons également intervenir lorsque nous constatons des pratiques non usuelles.»

Le siège social du BAC à Toronto est dirigé par un conseil d'administration et un président permanent. La représentation du BAC est assurée dans les provinces par des bureaux régionaux situés à Montréal, Vancouver, Edmonton et Halifax. Organisme à but non lucratif, le BAC ne vend pas d'assurance ni ne fixe de tarifs. Il ne traite pas non plus des questions d'assurance-vie ou d'assurance-maladie, champ d'action de l'ACCAP.

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), qui a près de 100 ans d'existence, regroupe quant à elle l'ensemble des 100 compagnies

oeuvrant dans le secteur de l'assurance-vie, l'assurance-maladie et l'assurance-voyage. L'ACCAP offre différents services à ses membres et assure la liaison avec les autorités gouvernementales quant aux divers dossiers intéressant cette industrie.

Le rôle de l'association par rapport au public en est un d'information: «Nous ne traitons pas les plaintes reliées par exemple aux réclamations, nous ne sommes pas des juges, mais nous donnons le plus de renseignements possibles pour aider le consommateur à mieux comprendre le monde de l'assurance et les différents types de couvertures», dit Chantale Samuel de l'ACCAP.

Intérêt public

L'association s'implique à l'occasion dans des causes d'intérêt public. Ainsi, un groupe de travail formé de dirigeants de compagnies d'assurance a été constitué pour apporter une contribution à la prévention et la recherche sur le SIDA. Ce type de préoccupation n'est pas nouveau pour l'ACCAP: dans le passé, elle a participé à d'autres dossiers de santé publique comme les campagnes anti-tabac et les programmes de vaccination. «Nos intérêts coïncident avec ceux de la population, dit Mme Samuel. Nous désirons que les gens demeurent en santé le plus longtemps possible.»

Au chapitre de la déontologie, l'ACCAP a élaboré divers codes de conduite, dont un sur la protection des renseignements personnels, qui servent de guide à l'industrie: «Il est primordial pour les compagnies d'assurance-vie de conserver la confiance de la population et de se comporter en bon citoyen».

Dernier élément et non le moindre pour le consommateur, la Société canadienne d'indemnisation des assurances de personnes (SIAP) est une corporation regroupant l'ensemble des compagnies d'assurance-vie au Canada. Sa mission: indemniser les détenteurs d'assurance-vie des pertes subies en raison de l'insolvabilité de leur assureur. Ainsi, lors d'une liquidation, comme celle des Coopérants en 1992, les produits d'assurances achetés auprès d'une compagnie insolvable demeurent en vigueur si les primes ont été acquittées.

Le rôle de l'AIAPQ: veiller aux intérêts du public

MIVILLE BOUDREAULT

Le secteur de l'assurance de la personne est un monde complexe où il est parfois très difficile pour le consommateur de s'y retrouver. Afin de protéger les intérêts des assurés, l'Assemblée nationale a adopté, le 21 juin 1989, la loi 134 sur les intermédiaires de marché qui prévoyait notamment la création de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ). Cette étape pavait la voie à l'instauration d'une autoréglementation de cette industrie.

L'AIAPQ, qui succédait à l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec (APAVQ), représente actuellement plus de 12 500 intermédiaires en assurance de personne, courtiers et agents. Le mandat de l'association est double: d'abord assurer la protection du public; ensuite veiller au maintien de la crédibilité et au professionnalisme de ses membres. L'AIAPQ a ainsi la responsabilité d'appliquer la réglementation qui encadre la pratique de ses membres.

Protection du public

En ce qui a trait à la protection du public, l'AIAPQ a mis sur pied un comité de surveillance qui a pour principale tâche d'examiner la conduite des intermédiaires de marche en assurance de personnes, d'enquêter sur toute question se rapportant à la discipline et, selon les cas, d'amener une plainte devant le comité de discipline. Ce dernier juge du bien fondé des plaintes et impose s'il y a lieu des sanctions qui vont de la réprimande à la suspension et, dans les cas extrêmes, à la révocation du droit d'exercice. Comme les activités de ces deux comités sont d'intérêt public, un compte rendu détaillé de leurs décisions est inclus dans le rapport annuel de l'association.

Pour ce qui est des membres, l'AIAPQ propose toute une gamme de services. L'Association publie notamment «Prospective», une revue bimestrielle d'information dans laquelle on retrouve un feuillet-encart spécifique pour chacune des dix-neuf sections régionales. La publication trimestrielle de l'Institut des assureurs-vie agréés du Québec, «Planification», est également envoyée aux membres.

Au chapitre du perfectionnement,



En ce qui a trait à la protection du public, l'AIAPQ a mis sur pied un comité de surveillance qui a pour principale tâche d'examiner la conduite des intermédiaires de marché en assurance de personnes.

L'Association dispense à la grandeur du territoire du Québec une formation professionnelle menant à l'obtention du titre d'assureur-vie certifié (A.V.C.) L'AIAPQ collabore également avec le milieu universitaire pour offrir un programme universitaire de trente-six crédits en assurance de personnes et en planification financière menant au titre d'assureur-vie agréé (A.V.A.).

Enfin, l'AIAPQ organise, seul ou en collaboration avec une des sections régionales, des activités de type mini-séminaire ou déjeuner-causerie ou encore, de façon plus informelle, des tournois de golf et autres événements à caractère sportif. De plus, chaque année a lieu un congrès ou on discute des enjeux et des tendances dans l'industrie, couplé à une assemblée annuelle des membres.

Pour le président de l'AIAPQ, M. Giovanni Gaudelli, l'ensemble de l'action menée par son association afin d'autoréglementer l'industrie est garante de l'intégrité de l'intermédiaire en assurance de personnes et, par le fait même, de la protection du consommateur.

L'AIAPQ a pu en faire la démonstration lors de la liquidation des Coopérants en 1992. Dans les semaines qui ont suivi la disparition d'un important portefeuille d'assurance, l'Association, par l'entremise de son comité de surveillance, a enquêté sur les transactions menées à la suite de cette liquidation. Un échantillon de 1 500 cas a été prélevé. De ce nombre, 128 contenaient des anomalies sérieuses. En bout de ligne, 16 dossiers ont été soumis au comité de discipline et 170 chefs d'accusation ont été portés.

Institut d'assurance du Québec

Une mission de formation

MIVILLE BOUDREAULT

La préoccupation de donner de la formation professionnelle, sujet à la mode aujourd'hui, ne date pas d'hier. L'industrie de l'assurance a fait figure de pionnière en ce domaine. Ainsi, c'est en 1901 qu'a été créé le premier Institut d'assurance par un regroupement de compagnies désireuses d'offrir à leurs employés une formation non dispensée par les établissements d'enseignement de l'époque.

L'affaire allait bon train mais la guerre de 14-18 força l'Institut à fermer temporairement. Et ce n'est qu'en 1927 que l'Institut reprit ses activités, cette fois pour de bon, sous le nom de l'Institut d'assurance de Montréal. Après son incorporation en 1958, elle devint l'Institut d'assurance du Québec (IAQ). La mission,

de son côté, n'a pas changé: «Comme en 1901, nous avons pour objectif d'organiser un programme de formation et de perfectionnement pour les gens qui font carrière dans l'assurance», dit Mme Diane Laflamme, directrice générale.

L'Institut d'assurance du Québec est un organisme à but non lucratif qui compte actuellement près de 4000 membres. Pres du tiers de ces membres détiennent une désignation professionnelle: 421 sont des Fellows et 888 sont des Associés. Un institut similaire existe dans chaque province canadienne. L'ensemble est chapeauté par l'Institut d'assurance du Canada (IAC), chargé de préparer les examens nationaux et de décerner les diplômes.

L'IAQ recrute ses membres dans la région métropolitaine de Montréal et dans les régions avoisinantes

de Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Hull, Amos, Val-d'Or et Rouyn. Il offre à ses membres des cours du soir au cégep du Vieux-Montréal qui attirent plus de 700 étudiants. Le programme menant au titre d'Associé comprend 12 cours totalisant 450 heures. L'Institut organise également des sessions d'étude tout en offrant divers services de formation professionnelle. En 1992-1993, douze séminaires ont été présentés ainsi que seize sessions de perfectionnement. Enfin, l'IAQ a la responsabilité de préparer les sessions d'examen de l'IAC et met sur pied des séminaires de perfectionnement en assurance de dommages.

Parallèlement, l'Institut collabore avec les établissements d'enseignement universitaire. Ainsi, le 10 mars 1993, l'IAQ et l'Université du Québec à Montréal annonçaient la création du Certificat de premier cycle en assurance et en intervention financière. Le nouveau programme a accueilli ses premiers étudiants en septembre 1993, permettant à ces derniers l'accès à trois spécialisations du programme de Fellow: règlement de sinistres, gestion des risques et gestion d'entreprise.

Chaque année, on organise un gala en l'honneur des récipiendaires des désignations Associé et Fellow et on remet à la même occasion les Prix d'excellence aux étudiants et aux étudiants les plus méritants. De plus, les membres sont invités à poser leur candidature à un concours national d'art oratoire organisé par l'IAC. En 1993, c'est M. François Houle de la compagnie Commercial Union Canada qui a représenté le Québec.

L'IAQ se finance entièrement grâce à la contribution des compagnies d'assurance (en fonction de leur volume d'affaires) et de ses membres (une cotisation de 42 \$ par année). «Notre autofinancement fait en sorte que nous ne coûtons pas un sou aux contribuables», précise Mme Laflamme.

L'Institut a présenté à ses membres un projet de fusion avec l'Institut d'assurance de l'Est du Québec, une organisation visant les mêmes buts mais desservant les membres de la région métropolitaine de Québec, du Bas-St-Laurant et du Saguenay/Lac St-Jean. L'acte d'accord de fusion, qui a été accepté par les membres réunis en assemblée générale spéciale le 16 juin dernier, stipule que la dénomination sociale du nouvel organisme issu de la fusion sera l'Institut d'assurance de dommages du Québec.



Ouvrant depuis 1949 auprès d'une clientèle principalement composée de professionnels, nous comprenons que vous devez avoir l'esprit tranquille pour vous consacrer à ce qui vous tient à cœur.

Beau temps, mauvais temps, vous pouvez compter sur nos gens pour régler rapidement toute question relative à vos assurances habitation et automobile. De plus, notre nouvelle Solution Sans Frontières vous procure une protection constante durant vos déplacements.

MELOCHE
COURTIERS D'ASSURANCES

Envisageons l'avenir avec plus d'assurance.

Nous demeurons à votre service 24 h sur 24, 365 jours par année.
Composez le 384-1112 si vous êtes à Montréal et le 1 800 361-3821 si vous appelez de l'extérieur.

btm

**BRUNELLE, TRUDEL,
MONETTE & LAFONTAINE INC.**

COURTIERS D'ASSURANCES

10 000, rue Lajeunesse, Montréal (Québec) H3L 2E1

(514) 384-7950

L'INSTITUT D'ASSURANCE DE DOMMAGES DU QUÉBEC



Le président 1993-1994 de l'INSTITUT D'ASSURANCE DE DOMMAGES DU QUÉBEC François Houle, F.I.A.C., C.R.M. Superviseur du service des risques spéciaux, auprès de la Commercial Union Canada, à Montréal

L'Institut d'assurance de dommages du Québec est l'organisme issu de la fusion de l'Institut d'assurance du Québec et de l'Institut d'assurance de l'Est du Québec, effectuée en juillet 1993.

L'Institut d'assurance compte plus de 5 000 membres et organise des cours menant aux désignations d'Associé et de Fellow ainsi que des activités visant à favoriser la compétence professionnelle et les progrès en assurances de dommages.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CARRIÈRES & PROFESSIONS LE DEVOIR

Tous les samedis

et mercredis

dans nos pages

ÉCONOMIE

985-3399

1-800-363-0305

Télécopieur

985-3390

CARRIÈRES & PROFESSIONS LE DEVOIR

SAMEDIS ET MERCREDI
dans nos pages

ÉCONOMIE

985-3399 • 1-800-363-0305

• Télécopieur 985-3390

Camp Spatial Canada,

société sans but

lucratif, vise

principalement à

sensibiliser les jeunes

et les moins jeunes

aux sciences et aux

technologies liées à la

conquête de l'espace.

Par le caractère

unique de son camp

d'entraînement et de

son musée

scientifique, Camp

Spatial Canada est un

complexe touristique

et ludique majeur au

Québec et au Canada.

Directeur général

Sous votre responsabilité, le projet de Camp Spatial et son programme pédagogique connaîtront un développement remarquable. Vous planifierez et superviserez l'exécution de toutes les activités, notamment la construction des installations, la sélection et l'implantation des systèmes de gestion interne ainsi que les activités des quatre volets dominants : pédagogie, muséologie et télécommunications; administration et finances; exploitation et opérations; et enfin marketing et relations externes.

Vous comptez une vingtaine d'années d'expérience, dont au moins dix à des postes de direction générale. Une expérience pertinente dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie, de la muséologie ou de l'enseignement constituerait un atout certain. Il va sans dire que vous êtes un excellent communicateur, parfaitement bilingue, et que vous savez faire preuve de créativité. Vous possédez également des aptitudes hors du commun à créer et à diriger une équipe.



Si vous avez le profil requis pour assumer la direction de ce projet sans précédent, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à **Claudette Rousseau, AGD International/Division recrutement de cadres, 2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 1006, Laval (Québec) H7T 2P6. Télécopieur : (514) 682-3212**

Camp Spatial Canada respecte le principe de l'équité en matière d'emploi.

Université
de Montréal

Professeures ou professeurs en service social

L'École de service social de la Faculté des arts et des sciences désire combler : un poste de professeure ou de professeur régulier adjoint, un poste de professeure ou professeur substitut plein temps pour une période initiale d'un an renouvelable pendant trois ans. L'École de service social offre un programme de Baccalauréat et de Maîtrise en service social et participe à un programme de doctorat interdisciplinaire.

Fonctions

Poste régulier : recherche dans le domaine famille-enfance et enseignement de ce champ dans les différents programmes de l'École.

Poste substitut : recherche dans le domaine du vieillissement/gérontologie et enseignement dans les programmes de l'École aux trois cycles.

Exigences

Doctorat en service social, ou Maîtrise en service social et doctorat dans une discipline connexe; intérêt démontré pour l'enseignement et la recherche sociale.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1994.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une copie de leur dossier académique ainsi que le nom et l'adresse de trois personnes susceptibles de fournir des lettres de recommandation, avant le **3 décembre 1993** à :

Mme Maryse Rinfret-Raynor, directrice
École de service social
Université de Montréal
C.P. 6128 succursale A
Montréal (Québec) H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

(0315)



C.L.S.C. DES PAYS-D'EN-HAUT

COORDONNATEUR(TRICE) DES PROGRAMMES EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

POSTE À TEMPS COMPLET

PROLONGATION DE CONCOURS

Le CLSC des Pays-d'en-Haut est à la recherche d'un(e) coordonnateur(trice) des programmes en santé communautaire.

Nature de la fonction:

- Sous l'autorité du directeur général, le coordonnateur(trice) planifie, coordonne et contrôle les activités relatives aux programmes en santé communautaire.
- Il (elle) assure la conception et le développement des programmes en santé communautaire.
- Il (elle) assure un soutien et un encadrement efficaces aux équipes milieu.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire de 1^{er} cycle en sciences infirmières.
- Membre en règle de l'O.I.L.Q.
- Posséder un minimum de dix (10) années d'expérience pertinentes dont deux (2) ans en gestion. Plus particulièrement, une expérience pratique avec l'approche milieu (travail avec les réseaux formels et informels d'aide) serait un atout important.
- Capacité éprouvée de leadership.
- Habileté reconnue à résoudre des problématiques complexes.
- Capacité de travailler avec la communauté anglophone.

Conditions de travail:

- Selon les normes du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae pour le vendredi 8 octobre 1993, avant 20 heures 30 à :

Directeur Général
CLSC des Pays-d'en-Haut
1390 Boul. Ste-Adèle, c.p. 2130
Ste-Adèle (Québec) J0R 1L0
«Concours coordonnateur(trice)»

L'Université de Calgary Professeur(e) Adjoint(e) de Français

Le département se propose de combler, au 1^{er} juillet 1994, un poste de professeur(e) adjoint(e) menant à la permanence. Le poste intéresse la littérature française du XVI^e et/ou du XVII^e siècle. Les candidat(e)s seront censé(e)s être au courant des différentes approches et théories critiques modernes. Ce poste exige un doctorat dans l'un ou l'autre des domaines visés, de même que de l'expérience dans l'enseignement, ainsi que la maîtrise du français oral et écrit. Des publications en rapport avec l'une ou l'autre des spécialisations seront un atout.

Conformément aux exigences de l'immigration canadienne, la priorité sera donnée aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s. L'Université de Calgary a une politique d'équité en matière d'emploi et invite toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles, à poser leur candidature.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'adresser leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae et appuyée extérieurement par trois lettres de recommandation confidentielles, au :

Professeur D.C. Walker, Directeur
Department of French, Italian and Spanish
The University of Calgary
2500 University Drive N.W.
Calgary, Alberta T2N 1N4

Les candidatures seront reçues jusqu'au 1^{er} novembre 1993.

NB: Les dossiers des personnes ayant adressé une demande l'an dernier seront examinés à nouveau cette année et peuvent être complétés si les candidat(e)s le jugent utile. Une nouvelle demande n'est toutefois pas nécessaire.

THE UNIVERSITY OF
CALGARY

Professeur-e-s régulier-ère-s Département des sciences religieuses

Étude de la religion au Québec dans ses expressions institutionnelles et socio-culturelles

Attention accordée aux transformations socio-culturelles du christianisme, à la place des femmes et du féminin dans le champ religieux, ainsi qu'aux rapports entre social, politique et religieux au Québec

Sommaire de la fonction

- Enseignement aux trois cycles
- Recherche
- Services à la communauté, notamment en gestion académique

Exigences

- Doctorat en sciences des religions ou dans une discipline connexe
- Expérience d'enseignement et de recherche dans le champ d'étude
- Capacité d'enseignement et de recherche dans l'un ou l'autre des domaines complémentaires suivants :
 - Éducation, éthique et religion
 - Problématique interculturelle
 - Psychologie et religion
- Publications pertinentes
- Aptitude à effectuer des tâches de gestion académique

Études des dimensions religieuses de la mort

Sommaire de la fonction

- Enseignement aux trois cycles
- Recherche
- Services à la communauté, notamment en gestion académique

Exigences

- Doctorat en sciences des religions ou dans une discipline connexe
- Capacité d'enseignement et de recherche dans le champ des études interdisciplinaires sur la mort, en particulier dans celles qui portent sur la thématique « mort et religion »
- Capacité d'enseignement et de recherche dans l'un ou l'autre des domaines complémentaires suivants :
 - Éducation, éthique et religion
 - Problématique interculturelle
 - Psychologie et religion
 - Traditions orientales
- Publications pertinentes
- Aptitude à effectuer des tâches de gestion académique

UQAM

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : LE 1^{ER} JANVIER OU LE 1^{ER} JUIN 1994

TRAITEMENT : SELON LA CONVENTION COLLECTIVE SPUQ-UQAM

L'UQAM SOUSCRIT À UN PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES EN EMPLOI.

CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES RELATIVES À L'IMMIGRATION AU CANADA, CES POSTES SONT OFFERTS AUX CITOYEN-NE-S CANADIEN-NE-S ET AUX RÉSIDENT-E-S PERMANENT-E-S.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE FAIRE PARVENIR UN CURRICULUM VITAE COMPLET, DATÉ ET SIGNÉ, INCLUANT UNE COPIE DE LEUR THÈSE DE DOCTORAT (QUI LEUR SERA RETOURNÉE APRÈS LE PROCESSUS D'EMBAUCHAGE) ET QUELQUES ÉCRITS SIGNIFICATIFS, AINSI QUE TROIS LETTRES DE RECOMMANDATION ENVOYÉES DIRECTEMENT AU DÉPARTEMENT PAR LES RÉPONDANT-E-S, AVANT LE **16 OCTOBRE 1993** À M. LOUIS ROUSSEAU, DIRECTEUR, DÉPARTEMENT DES SCIENCES RELIGIEUSES, UQAM, C.P. 8888, SUCC. A, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3P8.



Université du Québec à Montréal



CARRIÈRES et PROFESSIONS

La réforme du code des professions est au cœur des préoccupations des corporations professionnelles.

Dans son cahier spécial Carrières et Professions, LE DEVOIR fait le point sur les projets de réforme du gouvernement du Québec et les réactions qu'ils suscitent.

Nous ferons aussi état des grandes tendances du marché de l'emploi et des changements, adaptations et mutations qu'imposent à plusieurs professions le contexte économique actuel.

• TOMBÉE PUBLICITAIRE:
1^{ER} OCTOBRE

• PARUTION: 9 OCTOBRE
PUBLICITÉ: (514) 985-3399

LE DEVOIR

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, camionnage local, intra et extra-provincial et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-93-28152-0

C.I.T. LE PORTAGE

a/s M. Roger Archambault

1, Montée des Arsenaux

Le Gardeur (Québec) J5Z 2C1

Proc.: Hébert Denaud

Et intimité

Brandon Transport Inc.

143, rue Daquoy C.P. 69

Saint-Gabriel-de-Brandon

(Québec) J0K 2N0

Et mis-en-cause

Ministre des transports

MODIFICATION DE PERMIS

4-M-000001-005A et 006A, transport inter-

urbain

Requète en modification de permis, en vertu

de la Loi sur les Conseils intermunicipaux

de transport dans la région de Montréal

L.R.Q. c. C-60.1 (la Loi).

Le territoire sous la juridiction du Conseil

étend aux municipalités de Charlemagne,

Le Gardeur, L'Assomption (Ville), L'Assomption

(Paroisse), Saint-Gérard-Majella,

L'Épiphanie (Ville), L'Épiphanie (Paroisse),

Sainte-Marie-Salomé, Sacré-Cœur-de-Jésus,

Crabtree, Saint-Paul, Joliette, Notre-

Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromeo.

Le Conseil demande de modifier les permis

de Brandon Transport Inc. conformément

à l'article 12.3 de la Loi, afin que les

services par ailleurs offerts par Brandon

sur le territoire du Conseil en vertu de ses

permis n'entraînent pas en concurrence avec

les services offerts par Brandon prévus à

la convention qui la lie au Conseil.

No: M-93-28155-2

VOYAGEUR COLONIAL LIMITEE

505, de Maisonneuve Est

Montréal (Québec) H2L 1Y4

Proc.: Ogilvy Renault

MODIFICATION D'HORAIRE ET/OU

FREQUENCE

Permis 1-M-000905-003A, 005A et 013A

pour les routes Montréal/Toronto Express

(no 502 - modifications de deux horaires,

Ottawa Grand Remous (no 521 - ajout

d'un arrêt à Gracefield pour le voyage quit-

tant Ottawa à 17h45) et Ottawa/Aéroport

de Mirabel (no 507 - ajout d'une fréquence

et modification des horaires en fonction

des nouveaux horaires de l'hiver 1993 des

compagnies aériennes).

Date de l'affichage: du 15 au 24 septembre

1993.

LOCATION

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-93-13455-8

AN-JE-RE INC.

17, Rang 1

St-Antoine (Québec)

G0L 2J0

DEMANDE DE PERMIS

Location à court et long termes de cam-

ions, camionnettes, fourgons et fourgon-

nettes à l'adresse ci-haut mentionnée.

No: M-93-13477-2

NOLICAN LOCATION DE CAMIONS INC.

1910 Rue St-Paul

Chicoutimi (Québec)

G7K 1C9

Proc.: Me David F. Blair

DEMANDE DE PERMIS

de location à court et à long termes de ca-

mions, camionnettes, fourgons et fourgon-

nettes, tracteurs, remorques et semi-re-

morques à l'adresse suivante:

2899 Kepler

St-Foy

(Québec)

G1X 3V4

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-93-27889-8

ASSADI, BATOUL

1599, rue Terrasse Pilon

Laval (Québec) H7W 3H9

Et demandeur-cédant:

Rahimifard, Slavosh

1599, rue Terrasse Pilon

Laval (Québec) H7W 3H9

DEMANDE DE TRANSFERT

9-M-215125-002A

Dans le territoire de:

Montréal (A-11)

No: M-93-28099-3

POIRIER, ROBERT

702, Caron

Granby (Québec) J2J 1M1

Et demandeur-cédant

Paris, Guy

737, Charles Daudelin app. 4

Granby (Québec) J2G 8S3

Proc.: Me Jean-Guy Vachon

TRANSFERT DE PERMIS

8-M-214251-002A

Dans le territoire de:

Granby (A-33)

No: M-93-28103-3

KNAFOU, CLAUDE DAN

5772, Av. McAlister

Côte-St-Luc (Québec) H4W 2H1

Et demandeur-cédant

Levan, Eikan

460, De Callias

Laval (Québec) H7W 4J9

TRANSFERT DE PERMIS

9-M-201174-001A

Dans le territoire de:

Montréal (A-11)

No: M-93-28111-6

JOCELYNE SIMON & AL. EN SOCIÉTÉ

(JOCELYNE SIMON & FRITZ BEAU-

POINTE)

12248, 70ième ave

Montréal (Québec) H1C 1Y4

Et demandeur-cédant

Henry, Alix

(Alix Henri Enr.)

1811, rue Frontenac

Terrebonne (Québec) J6X 2T4

TRANSFERT DE PERMIS

3-M-213027-002A

Dans le territoire de:

Montréal (A-11)

No: M-93-28122-3

GHAFOURI-DARYANI, KOUROSH

2235, Prud'homme, app. 304

Montréal (Québec) H4A 3P7

Et demandeur-cédant

Drolet, Guy

134, Ave des Oblats

Lasalle (Québec) H8R 3L1

TRANSFERT DE PERMIS

6-M-210269-001A

Dans le territoire de:

Montréal (A-11)

No: M-93-28161-1

SABBAH, FOUAD

11677, St-Germain, app. 306

Montréal (Québec) H4J 1Z8

Et demandeur-cédant

Rioux, Jean-Marc

580, Bourdonnière

Montréal (Québec) H1W 3M9

TRANSFERT DE PERMIS

9-M-215323-001A

Dans le territoire de:

Montréal (A-11)

No: Q-93-13465-7

LIDAM, MOHAMED

839, Chanoine-Martin app.3

Sainte-Foy (Québec)

G1V 3P6

Et demandeur-cédant:

Marier, Denis

1401, Eric

Val-Bélair (Québec)

G3K 1Y7

Proc.: Dumont Duguay Ass.

TRANSFERT DE PERMIS

5-Q-205058-002A

Dans le territoire de l'agglomération de

Québec (A-36).

No: Q-93-13507-6

DUMAIS, FRANÇOIS

9380, Prévert

Québec (Québec)

G2K 1J2

Et demandeur-cédant

COTE, MARCEL

790, Des Pins Est, app. 4

Québec (Québec) G1L 1G8

TRANSFERT DE PERMIS

3-Q-205,142-001A

Dans le territoire de l'agglomération de

Québec (A-36).

No: Q-93-13511-8

CHOUMINARD, LÉONARD

439, du Portail

Beauport (Québec)

G1C 7B2

ET DEMANDEUR-CÉDANT

Ratté, Roger

233, rue Dieppe

Québec (Québec)

G1N 3M5

Proc.: Gingras, Vaillancourt, Simard,

Baillargeon

TRANSFERT DE PERMIS

2-Q-204484-001A

Dans le territoire de l'agglomération de

Québec (A-36).

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-93-28158-7

BACHAND, JEAN-MAURICE

(Taxi Royal - J-M Bachand Enr.)

79, Chemin Robert

Saint-François-de-Brompton

(Québec) J0B 2V0

Proc.: Me Marie Marier

DEMANDE DE PERMIS

Dans la région de Windsor

Formée des municipalités de:

Val-Joli

Windsor

Saint-François-Xavier-de-Brompton

Saint-Grégoire-De-Greelay

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-93-28093-6

TRANSPORT J. G. BEDARD INC.

1230 Des Anciens

Taschereau, QC, J0Z 3N0

Et demandeur-cédant

BEDARD, JEAN-GUY

(Transport J.G.B. Enrg.)

1230 Des Anciens

Taschereau, QC, J0Z 3N0

TRANSFERT DE PERMIS

5-M-512673-001A

Territoire: Région 08

Matériaux autorisés: Toutes

No: M-93-28096-9

GESTION Y.E.L. INC.

56, 66 Avenue Est

La Sarre (Québec) J9Z 1L8

Et demandeur-cédant

AUGER, Réal

438, Village

Authier-Nord (Québec) J0Z 1E0

TRANSFERT DE PERMIS

4-M-513979-001A

Territoire: Région 08

Matériaux autorisés: Toutes

No: M-93-28106-6

TRUDEAU, GEORGES

14 Montée Petite Côte

Saint-Mathieu (Québec) J0L 2H0

Et demandeur-cédant

GARAGE GEORGES TRUDEAU LTÉE

6135 De Cadillac

Montréal (Québec) H1M 2L9

TRANSFERT DE PERMIS

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Suite des avis
de la page A 8

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-001962-930, AMEX BANK OF CANADA, Partie demanderesse, -vs- JERRY JUHA ET AQUARIUMS MT. SUTTON INC., Partie défenderesse. Le 10^e jour d'octobre 1993, à 10h30, au 4425 POIRIER ST. LAURENT, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JERRY JUHA ET AQUARIUMS MT. SUTTON INC., saisis en cette cause, consistant en: 1. moniteur Samsung VGA Color Monitor G44681; 1 ordinateur Atari 286; 1 Grinder de marque Duxet; 1 clavier BTC; 1 imprimante Fujitsu DC1100. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON, huissier, 514-848-0979, Fax: 514-7061 ALBERTSON & ASSOCIES, HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, RC, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-039908-921, A.C.I. ACCESSORY CONCEPTS INC., Partie demanderesse, -vs- CIE D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS ABAS LEE, Partie défenderesse. Le 10^e jour d'octobre 1993, à 10h30, au 11736 SALABERRY, D.D.O., district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CIE D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS ABAS LEE, saisis en cette cause, consistant en: 1. caisse enregistreuse Sharp ER-1566, série: 9800678; 1 calculatrice Sharp EL2192; 1 bureau en bois blanc; 2 tiroirs; 1 comptoir en bois, vitre, 5 sections. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON, huissier, 514-848-0979, Fax: 514-7061 ALBERTSON & ASSOCIES, HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, RC, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-002623-937, PLACE DES VOSGES, Partie demanderesse, -vs- YACAOZ ZERIEL, Partie défenderesse. Le 7^e octobre 1993, à 12h00, au 5775 SIR WALTER SCOTT, app. 105, COTE ST-LUC, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YACAOZ ZERIEL, saisis en cette cause, consistant en: 1. ventilateur

sur pied de marque "Super" et access. 1 table de cuisine en mélamine blanche d'env. 6' X 3'; 1 fauteuil deux places en velours noir, gris. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: PIETRO MACERA, huissier, 514-848-0979, Fax: 514-7061 MACERA & ASSOCIES, HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, RC, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 700-02-002464-932, DANS LA COUR DU QUÉBEC VYVES ROSA, Partie demanderesse, -vs- DEAN MANVILLE AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 11h15, Fuschia, à Laplaine, district de Joliette, le 8^e jour d'octobre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, savoir: 1. téléviseur 12"; 1 système de son avec accessoires; 1 vidéo VHS Hitachi; 1 téléviseur 20"; 1 lecteur de disques compact. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE à St-Jérôme le 10^e jour de septembre 1993. FILION & ASSOCIES, HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 700-02-001882-936, DANS LA COUR DU QUÉBEC FERME HUGGLEUR LIMITÉE, DEMANDEUSE, -vs- ARTHUR SZILVESZTER, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 3032, Forest, à Rawdon, district de Joliette, le 6^e jour d'octobre 1993, à 13h00 de l'après-midi, savoir: 1. cheval de marque "Appaloosa" du nom de Cole, âgé de 5 ans, de couleur gris et brun, de hauteur 15 mains et 1 pouce. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE à Rawdon, ce 22^e jour de septembre 1993. FILION & ASSOCIES, HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 700-02-002141-921, DANS LA COUR SUPÉRIEURE HOULE CONSTRUCTION INC., DEMANDEUSE, -vs- JEAN-GUY DIOTTE, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 446, Chemin Kamika, à St-Aimé du Lac des

lles, district de Joliette, le 7^e jour d'octobre 1993, à 13h00 de l'après-midi, savoir: 1. antenne parabolique de 1 v.; 1 piscine hors-terre 24' avec accessoires; 1 bateau hors-bord avec moteur 50 forces; 1 lot d'environ 10 cordes de bois. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE à St-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 16^e jour de septembre 1993. FILION & ASSOCIES, HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 505-02-005184-910, HENRI LAFORTUNE INC., Demanderesse, -vs- MARYSE MICHAUD, Défenderesse. Le 07 octobre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 12777 rue Clearview, en la cité Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. photocopieur de marque Mita, de modèle DC-1205 avec acc.; 1 dactylo de marque Olivetti, de modèle CWP1 avec acc.; 1 téléviseur de marque Hitachi, de modèle HiFax 17, avec acc.; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS, HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7. 397-9277. Montréal, le 22 septembre 1993.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 505-02-005184-910, HENRI LAFORTUNE INC., Demanderesse, -vs- CLAUDE BEAUVAIS, Défendeur. Le 07 octobre 1993, à 11h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 12777 rue Clearview, en la cité Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. ordinateur de marque Philips avec clavier et imprimante, le tout avec acc.; 1 téléviseur de marque Simpson avec acc.; 1 magnétoscope de marque Général Électrique avec acc.; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS, HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7. 397-9277. Montréal, le 22 septembre 1993.

Province de Québec, District de Trois-Rivières, COUR DU QUÉBEC, NO. 400-27-001797-864, JEANNINE BOISVERT, Demanderesse, -vs- ALEKSANDR DEMIRICIOGLU, Défendeur. Le 05 octobre 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 3041 rue Richmond, en la cité Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Toyota, de modèle Celica GT, de couleur rouge, à deux portes, n/s; J25T5767LH0784092; immatriculé EJY 770, avec support pour ski. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN POISSANT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIES, HUISSIERS, 466-2628, Lemoine, le 22 septembre 1993.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 12193-004, 12193-025, LA VILLE DE BROSSARD, Demanderesse, -vs- 100513 CANADA INC., défenderesse. Le 08 octobre 1993, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 882, Isle de France, en la cité de St-Lambert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. photocopieur de marque Minolta, de modèle EP4502 et acc.; 1 dactylo de marque IBM, et acc.; 1 photocopieur de marque Sharp, de modèle SF-7000 et acc.; ET AUTRES

BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN POISSANT, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIES, HUISSIERS, 466-2628, Lemoine, le 22 septembre 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO. 700-02-000728-932, PAUL RICHER, Partie demanderesse, -vs- MICHEL COURCHESNE & ASSOCIES INC., Partie défenderesse. Le 05^e jour d'octobre 1993, à 10h00, au 713, et 715, 14^e AVENUE ST-ANTOINE, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL COURCHESNE & ASSOCIES INC., saisis en cette cause, consistant en: Environ 50 machines à coudre; tables de travail; chaises; bureaux; 1 lot d'accessoires de bureau; boîtes de fil; boutons & accessoires de couture, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier, 514-882-1921, Mtl. 328-1122, BOISVERT, POULIOT & ASSOCIES, HUISSIERS, 1515 Boul. Comedey, # S-01, Laval, Qc, H3V 3Y7.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 505-02-006389-929, LE PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- PIERRE POIRIER, défendeur. Le 06^e octobre 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 480 rue Centrale, en la cité St-Catherine, district de Longueuil, seront vendus par

autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Hitachi, 2 boîtes de son, 1 lecteur compact disque de marque Teak, modèle PD 700M; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIES, HUISSIERS, 466-2628, Lemoine, le 22 septembre 1993.

COUR DU QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-02-19728-927, AUTOMOBILE DONATO INC., DEMANDEUSE, -vs- DANIEL LAFLEUR, DÉFENDEUR. Le 07 OCTOBRE 1993, à 12h00, au lieu d'entrapose du gaden judiciaire, au 5247 Rang St-François, en la ville de Laval, district judiciaire de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: véhicule automobile Nissan Mera rouge 1986. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 22 septembre 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, Partie demanderesse, -vs- Joseph Gargano, Partie défenderesse. Le 7^e jour d'octobre 1993, à 10h00, au 1574 Impasse Aragon, Boistrand, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Joseph Gargano, saisis en cette cause, consistant en: 2 tables de salon en marbre, base en bois; 3 fauteuils en

tissu beige à motifs, base en bois, 1,2,3 places; 1 carpet tapis noir à motifs; 1 ensemble de salle à diner, 1 table et 6 chaises + vaisselier en bois, et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL PANNETON, huissier, (514)471-8078, JACQUES LANCOT, HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **2960-7462 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 4596, avenue Verdun, Verdun (Québec) H4G 1M3. **Faillie**
Avis est donné que 2960-7462 QUÉBEC INC. a fait cession de ses biens le 15 septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 octobre 1993 à 14h00, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, Montréal (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
CLAUDE LUSSIER, c.a., Syndic
LUSSIER, TULL & ASSOCIES, 625, boul. René-Lévesque O, Bureau 300, Montréal (Qc) H3B 1R2
Tél.: (514) 878-4545
Blainville: Tél.: (514) 979-3880

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que l'Ordonnance de Séquestre a été rendue contre **GREG MITELMAN**, sans emploi, résident et domicilié dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, province de Québec, au 660 Bertrand, H4N 1V8, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 octobre 1993 à 10h30 de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, Montréal, Québec.
HENRY SZTERN & ASSOCIES INC., Syndic
Henry Sztern, c.a., Syndic/Administrateur
500, Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec H2Y 2W2
Tél.: (514) 282-1212
Télex: (514) 499-1966

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: **GILLES PAQUETTE**, demeurant et résidant au 4920, Brassard, St-Hubert (Québec) J3Y 6S7. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que Gilles Paquette, a fait une cession le 16^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6^e jour d'octobre 1993, à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

3088-4878 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 1451, rue St-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2H9. **Faillie**
Avis est par les présentes donné que 3088-4878 QUÉBEC INC. a fait une cession le 17^e jour de septembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^e jour d'octobre 1993 à 9h30, au bureau du syndic.
CLAUDE MOQUIN, C.A., Syndic désigné
Daté de Greenfield Park, ce 25^e jour de septembre 1993.

La suite des avis
se trouve
en page B 13

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-11-001021-936
4113263
COURSUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **2954-8773 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12285, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES (Québec) et une place d'affaires au 50, rue de Gaspé, BROMONT (Québec).
DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que 2954-8773 Québec Inc., a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1993, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de septembre 1993, à 14-00 heures, au bureau de la Direction des Faillites, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, MONTRÉAL (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
Poissant Thibault
Peat Marwick Thorne Inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
Québec (Québec)
G1S 4W6
Tél: (418) 681-5764
RAYMOND MARCOUX
Administrateur désigné
KPMG Poissant Thibault Peat Marwick Thorne

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-11-001021-936
4113263
COURSUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **2954-8773 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12285, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES (Québec) et une place d'affaires au 50, rue de Gaspé, BROMONT (Québec).
DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que 2954-8773 Québec Inc., a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1993, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de septembre 1993, à 14-00 heures, au bureau de la Direction des Faillites, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, MONTRÉAL (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
Poissant Thibault
Peat Marwick Thorne Inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
Québec (Québec)
G1S 4W6
Tél: (418) 681-5764
RAYMOND MARCOUX
Administrateur désigné
KPMG Poissant Thibault Peat Marwick Thorne

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-11-001021-936
4113263
COURSUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **2954-8773 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12285, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES (Québec) et une place d'affaires au 50, rue de Gaspé, BROMONT (Québec).
DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que 2954-8773 Québec Inc., a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1993, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de septembre 1993, à 14-00 heures, au bureau de la Direction des Faillites, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, MONTRÉAL (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
Poissant Thibault
Peat Marwick Thorne Inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
Québec (Québec)
G1S 4W6
Tél: (418) 681-5764
RAYMOND MARCOUX
Administrateur désigné
KPMG Poissant Thibault Peat Marwick Thorne

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-11-001021-936
4113263
COURSUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **2954-8773 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12285, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES (Québec) et une place d'affaires au 50, rue de Gaspé, BROMONT (Québec).
DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que 2954-8773 Québec Inc., a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1993, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de septembre 1993, à 14-00 heures, au bureau de la Direction des Faillites, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, MONTRÉAL (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
Poissant Thibault
Peat Marwick Thorne Inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
Québec (Québec)
G1S 4W6
Tél: (418) 681-5764
RAYMOND MARCOUX
Administrateur désigné
KPMG Poissant Thibault Peat Marwick Thorne

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-11-001021-936
4113263
COURSUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **2954-8773 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12285, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES (Québec) et une place d'affaires au 50, rue de Gaspé, BROMONT (Québec).
DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que 2954-8773 Québec Inc., a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1993, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de septembre 1993, à 14-00 heures, au bureau de la Direction des Faillites, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, MONTRÉAL (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
Poissant Thibault
Peat Marwick Thorne Inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
Québec (Québec)
G1S 4W6
Tél: (418) 681-5764
RAYMOND MARCOUX
Administrateur désigné
KPMG Poissant Thibault Peat Marwick Thorne

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-11-001021-936
4113263
COURSUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **2954-8773 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12285, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES (Québec) et une place d'affaires au 50, rue de Gaspé, BROMONT (Québec).
DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que 2954-8773 Québec Inc., a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1993, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de septembre 1993, à 14-00 heures, au bureau de la Direction des Faillites, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, MONTRÉAL (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
Poissant Thibault
Peat Marwick Thorne Inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
Québec (Québec)
G1S 4W6
Tél: (418) 681-5764
RAYMOND MARCOUX
Administrateur désigné
KPMG Poissant Thibault Peat Marwick Thorne

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-11-001021-936
4113263
COURSUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **2954-8773 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12285, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES (Québec) et une place d'affaires au 50, rue de Gaspé, BROMONT (Québec).
DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que 2954-8773 Québec Inc., a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1993, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de septembre 1993, à 14-00 heures, au bureau de la Direction des Faillites, situé au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, pièce 800, MONTRÉAL (Québec).
Date de Québec, ce 15^e jour de septembre 1993.
Poissant Thibault
Peat Marwick Thorne Inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
Québec (Québec)
G1S 4W6

LES SPORTS

Alou voit Curtis Pride dans sa soupe



GILLES MARCOTTE

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

New York — Felipe Alou n'a pas fait la sourde oreille quand on lui a demandé de parler de Curtis Pride: «Je pense qu'il sera parmi nos 25 joueurs la saison prochaine», a-t-il dit, hier.

Malentendu à 95 pour cent, Pride a fait du bruit comme frappeur suppléant au cours des séries contre

les Phillies et les Braves. Il a réussi un double de deux points et un triple d'un point.

«Il a de la puissance, de la vitesse et il a confiance en ses moyens. Comme frappeur suppléant, il a réussi deux coups de plus d'un but contre de bons releveurs.»

Pour éviter tout malentendu, le gérant des Expos a tenu à préciser que Pride est traité comme les autres même s'il est sourd: «Il n'a droit à au-

cun traitement spécial. Les signaux sont les mêmes. Il a un bon sens du jeu. S'il pouvait entendre, je ne pense pas d'ailleurs qu'il serait un meilleur joueur. Il y a des gars qui entendent bien et qui ne sont pas capables de frapper ou d'attraper la balle.»

Depuis qu'il a été rappelé des Lynx, Pride a montré hors de tout doute qu'il est du calibre des ligues majeures: «Je suis content qu'il soit dans les ligues majeures», a dit Felipe.

Entraînement du Canadien

Neuf recrues contre les Bruins

Robert Guillet jouera son premier match

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Neuf recrues prendront part au match hors-concours que le Canadien livrera aux Bruins de Boston, ce soir, à Worcester. A la vue de tous ces jeunes, on pourrait croire que l'entraîneur Jacques Demers cherche à remettre aux Bruins la monnaie de leur pièce. Mercredi, au Forum, les hommes de Brian Sutter se sont en effet présentés privés de leurs meilleurs éléments - Bourque, Oates, Neely, Kvartalnov, Juneau -, ce qui ne les a pas empêchés de l'emporter 7-3.

«Ca n'a rien à voir avec la rencontre de mercredi, soutient Demers. Nous avons des décisions à prendre et ce match représente une dernière chance de voir à l'oeuvre certains jeunes. Le temps des expériences et des essais est terminé. Dimanche, nous allons présenter une formation presque complète à nos partisans lors du match contre Toronto», a précisé l'entraîneur, qui fera alors appel à trois recrues seulement, soit Peter Popovic, Pierre Sévigny et Turner Stevenson.

Guillet en uniforme

Ce soir, Robert Guillet participera à son premier match préparatoire de la LNH. C'est d'ailleurs ce qui explique sa présence à Montréal, lui qui a amassé trois buts et trois passes dans les deux matchs disputés aux recrues des Whalers de Hartford.

«On avait promis un match à tous nos jeunes de Fredericton», explique

l'entraîneur des Canadiens, Paulin Bordeleau.

Celui-ci estime que Guillet a eu un bon camp et c'est pourquoi il s'attend à une bonne saison de cet ailier droit de 21 ans que le Tricolore a réclamé en quatrième ronde en 1990: «Il devra être l'un de nos leaders», ajoute Bordeleau.

Guillet a vécu une saison difficile à sa première campagne chez les professionnels. L'ex-vedette du Collège Français a d'ailleurs entrepris la saison 1992-93 à Wheeling, dans la Ligue de la côte est.

«L'an dernier, j'ai connu un mauvais camp, dit-il. Mais à Wheeling, les choses se sont replacées alors que j'ai obtenu 30 points en 15 matchs. J'ai ensuite été rappelé à Fredericton où j'ai récolté trois buts et une passe à mon premier match en compagnie de Steve Larouche et Pierre Sévigny. Cette partie m'a donné confiance», déclare Guillet, qui a terminé la saison avec 16 buts en 42 rencontres. Guillet, un ailier droit, traîne la réputation d'un joueur qui n'offre pas toujours son plein rendement, un reproche qu'il estime justifié.

NORDIQUES

Faudra faire sans Duchesne

ROBERT LAFLAMME
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les joueurs des Nordiques semblent avoir fait leur deuil de Steve Duchesne. Le cas du défenseur gréviste qui désire être échangé ne les préoccupe pas. Personne ne s'inquiète ni prend le parti de Duchesne, même à mots couverts.

«Les gars ne discutent pas entre eux de la situation. Personnellement, je ne me préoccupe pas des négociations de contrats qu'il s'agit de Steve, Claude Lapointe ou Adam Foote», tranche Curtis Leschyshyn, dont l'opinion est partagée par plusieurs coéquipiers.

«Steve est un bon défenseur mais on peut se tirer d'affaires sans lui», estime Leschyshyn, qui ajoute toutefois qu'on devra trouver un défenseur à caractère défensif advenant que le gréviste se retrouve sous d'autres cieux.

«Une équipe comme la nôtre, dont le principal atout est l'attaque, doit avoir dans ses rangs un quart-arrière en défensive, un spécialiste du jeu de puissance», affirme-t-il. Steve a été un rouage important des succès de l'attaque massive l'an dernier. Sans déprécier sa contribution toutefois, je juge que nous possédons le potentiel pour combler son absence. Tous les défenseurs doivent se serrer les coudes.»

L'entraîneur Pierre Pagé mise sur Kerry Huffman et le premier choix des Fleurelisés en 1988 pour contribuer davantage à l'attaque: «Je suis prêt à relever le défi si on veut que je m'acquitte de tâches accrues, indique Leschyshyn, qui a connu l'an dernier sa meilleure saison.

Plus rien à prouver

Brett à la retraite

Los Angeles (AP) — George Brett, le joueur étoile des Royals de Kansas City qui a atteint le chiffre des 3000 coups sûrs la saison dernière, annoncera sa retraite aujourd'hui, selon le quotidien Los Angeles Times.

Le journal prétend que le frappeur de choix de 40 ans demeurera toutefois à l'emploi de l'organisation des Royals comme vice-président et, selon une source qui a demandé à garder l'anonymat, il touchera plus de 200000\$ par année jusqu'en l'an 2000.

«George sait qu'il n'a plus rien à prouver, a indiqué cette source. Je pense qu'il savait depuis le début qu'il s'agissait de sa dernière saison, mais il voulait simplement s'en assurer. La seule inconnue concernait la façon dont il se comporte au bâton récemment.»

Plus tôt cette semaine, les Royals avaient envisagé de faire une annonce hier mais les négociations ont apparemment bloqué sur la question monétaire. Brett n'a pas apprécié que l'équipe lui verse seulement un salaire de base de 2,5 millions\$ cette année et, au rythme actuel, un autre montant de 150 000\$ en boni selon le nombre d'apparitions au bâton.

«Je croyais vraiment que tout serait réglé mercredi, a confié Brett au journal Kansas City Star. J'espérais que ce soit le cas. Mais il y a eu un contretemps.»

Automnales

Premier samedi d'automne, c'est le jour de ma vente de garage. J'ai toutes sortes d'affaires à vous refiler, des petits riens qui traînent dans le calepin; quelques images, un potin, des odeurs, une mise au point, l'automne...

Tiens, l'automne, d'abord! Cette fraîcheur nouvelle qui commence à tempérer nos ardeurs de l'été, ce nouveau crépuscule qui commence à nous effleurer déjà, à l'heure du premier «Téléjournal», me semble qu'on se calme, on est plus souvent à la maison, il y a de l'odeur de bouilli aux légumes dans l'air, de flanellette dans le lit, on s'abrite la nuit, on se colle plus, on baisse le ton; on chuchote. Ne trouvez-vous pas que l'automne est une saison qui porte aux confidences? Je fais vous en faire quelques-unes, légères. En commençant par ma bicyclette.

Remarque, je n'en suis nullement un adepte, mais quand même cet été je me suis surpassé; ma bicyclette est restée dans le grenier. Hormis mon petit CCM rouge à «tête ballonnée», quand j'avais dix ans, la bicyclette, non; ça ne m'a jamais accroché. Encore moins depuis le temps qu'il n'y a plus moyen de rouler sans traîner un gros cadenas ou dévisser une roue quand on s'éloigne le moindre centimètre de sa selle. Pas simple. C'est plutôt à pied que je préfère pédaler, je préfère le «running shoe» à n'importe quel deux roues.

A part ça, de ce temps-là je commence à en avoir plein mon rétroviseur des p'tits cowboys qui roulent tout croche, des matamores du guidon qui prennent la place d'une Lincoln Continental et... le mors au dent, quand un coup bien tanné, on finit par leur faire signe de se tasser un brin. Heavy. Quelqu'un du Monde à Bicyclette ou de la Fédération des pédaleurs pourrait-il dire à ses membres que c'est pas tous les jours le Tour de l'île.

Au fond si j'ai dérapé sur le thème de la bicyclette c'est que j'ai rencontré, avant-hier, une femme qui était disparue de la grande ville depuis quelque temps, grande cycliste qui a promené sa bécane sur plus d'un continent: Louise Roy. Pas celle de la STCUM, l'ex-gestionnaire des métros et des autobus, l'autre, la fondatrice du Tour de l'île elle-même, avec qui j'ai quelques affinités, dont celle, justement, d'être poignée avec un homme. Ce qui m'amène à vous faire ma grosse confidence.

Cette semaine, c'était à mon tour à me laisser...tralala, tralala. Eh oui, il est arrivé l'âge de la presbytie galopante, l'âge ambigu aussi, mes amis, où résonnent en même temps l'appel du «bien au sec» à côté de la fournaise et celui des embruns du large.

Enfin... je profite donc du prétexte de mes 45 ans pour me faire cadeau de l'espace qui reste et vous confier un petit quelque chose qui a tout à voir avec moi et rien avec le sport. Rien de grave, c'est une banale question d'identité au fond. Mais quand même...

C'est cette consonne, ce «C» que l'hiver dernier j'ai ajouté à mon prénom à la demande d'un homonyme aîné qui donne dans le même métier. Plus capable de le prendre ce «C». J'ai bien essayé, je vous jure, mais il n'y rien à faire, cette excoissance alphabétique ne m'a jamais vraiment habité.

Je le vois bien maintenant, j'ai agi avec précipitation, un peu avec désinvolture, mais j'étais encore bien jeune, alors je me reprends. Fini ce «C». Simple. S'agissait de retrancher une consonne plutôt que d'en ajouter une. Comme ce «S» à la fin de Gilles.

Qu'est-ce qu'il fait là celui-là, pourquoi ce pluriel? C'est assez compliqué d'être un, et pas un autre, pourquoi avoir l'air d'être plusieurs. Alors cher homonyme, prenez bien soin de votre «S», j'ai fait mon deuil du bien.

Bon, ça y est, c'est fait. Je sens que ça va déjà mieux. Ah! prendre son pied à la lettre...! s'écuse-la. Bye, à bientôt.

COUPE RYDER DE GOLF

L'Europe mène 4-3 devant les États-Unis

Sutton Coldfield (AP) — L'ultime victoire avant la nuit de la paire espagnole Ballesteros-Olazabal aux dépens des Américains Tom Kite et Davis Love III, hier, a permis à l'Europe de prendre une avance de 4-3 face aux États-Unis au terme de la première journée de la Coupe Ryder de golf.

Commencée avec trois heures de retard en raison d'un épais brouillard sur le célèbre parcours de 6459 mètres 'The Belfry', cette journée inaugurale, disputée devant une foule de 30000 spectateurs, n'a pu aller à son terme.

L'Anglais Nick Faldo et l'Ecosais Colin Montgomerie étaient à égalité après le 17e trou avec les Américains Paul Azinger et Fred Couples quand l'obscurité a interrompu les débats.

Les Américains, tenants du titre, étaient à égalité 2-2 avec les Européens après les matches du matin.

Les Espagnols Ballesteros-Olazabal, qui n'ont pas un seul bogey dans la journée, ont été la clef de cette première journée. Battu par Kite et Love III le matin, ils se sont retrouvés l'après-midi. Ballesteros et Olazabal ont dominé la paire américaine.

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINE
St. Louis en Floride	Milwaukee à Cleveland
Atlanta à Philadelphie	New York à Toronto
Chicago à Pittsburgh	Detroit à Baltimore
Montréal à New York	Minnesota à Boston
Cincinnati au Colorado	Texas à Chicago
Houston à Los Angeles	Californie à Kansas City
San Diego à San Francisco	Oakland à Seattle

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINE
Mercredi Montréal 6 Atlanta 1 Chicago 11 St. Louis 9 New York 6 Pittsburgh 5 (10 manches) Los Angeles 3 Cincinnati 1 San Francisco 1 Houston 1 Philadelphie 2 Florida 1 (12 manches) Colorado 11 San Diego 4	Mercredi Boston 7 Toronto 5 (10 manches) Detroit 8 Milwaukee 4 Cleveland 4 Baltimore 2 Minnesota 5 New York 2 Seattle 6 Texas 4 Kansas City 3 Oakland 2 (10 manches) Chicago 1 Californie 0
Jeudi Atlanta 6 Montréal 3 San Francisco 7 Houston 0 Cincinnati 11 Los Angeles 2 Aujourd'hui Atlanta (Smoltz 15-10) à Philadelphie (Jackson 12-11), 15 h 05. San Diego (Ashby 3-9) à San Francisco (Deshaies 2-2), 16 h 05. Houston (Swindell 10-13) à Los Angeles (P. Martinez 10-4), 16 h 05. St. Louis (Watson 6-5) en Floride (Hough 9-16), 19 h 05. Chicago (Trachsel 0-1) à Pittsburgh (Wagner 7-7), 19 h 05. Montréal (Boucher 1-1) à New York (Hillman 1-8), 19 h 10. Cincinnati (Rijo 13-8) au Colorado (Harris 11-15), 21 h 05.	Jeudi Toronto 5 Boston 1 Chicago 7 Californie 1 Oakland 2 Kansas City 1 Aujourd'hui Minnesota (Brummett 1-1) à Boston (Dopson 7-11), 13 h 05. Milwaukee (Navarro 10-11) à Cleveland (Clark 6-4), 13 h 35. New York (Tanana 0-1) à Toronto (Leiter 7-6), 13 h 35. Texas (Rogers 15-9) à Chicago (Bere 10-5), 15 h 00. Detroit (Gullickson 12-9) à Baltimore (Rhodes 5-4), 19 h 05. Californie (Letwisch 3-6) à Kansas City (Cone 11-12), 20 h 05.

LIGUE NATIONALE (Parties d'hier non comprises)	LIGUE AMÉRICAINE (Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphie 93 59 .612 —	Toronto 88 64 .579 —
Montréal 87 65 .572 6	New York 88 70 .542 5 1/2
St. Louis 82 70 .539 11	Baltimore 82 70 .539 6
Chicago 79 74 .516 14 1/2	Boston 78 74 .513 10
Pittsburgh 70 82 .461 23	Detroit 78 74 .513 10 1/2
Florida 62 90 .408 31	Cleveland 73 80 .477 15 1/2
New York 52 100 .342 41	Milwaukee 65 88 .425 23 1/2
Section Ouest	Section Ouest
Atlanta 98 55 .641 —	Chicago 87 65 .572 —
San Francisco 95 57 .625 2 1/2	Texas 81 71 .533 6
Houston 79 74 .516 19	Seattle 78 74 .513 9
Los Angeles 78 74 .513 19 1/2	Kansas City 78 75 .510 9 1/2
Cincinnati 70 84 .455 28 1/2	Californie 68 84 .447 19
Colorado 64 90 .416 34 1/2	Minnesota 64 88 .421 23
San Diego 59 94 .386 39	Oakland 63 89 .414 24

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Suite des avis de la page B 11

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR SUPÉRIEURE, NO 705-05-000691-934. Sous-ministre du revenu du Québec, Partie demanderesse, vs-2623-6000 Québec Inc., Partie défenderesse. Le 7ème jour d'octobre 1993, à 10h00, au 644 Notre-Dame, Repentigny, Qc, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2623-6000 Québec Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 distributeur Pepsi Cola habco avec 4 fontaines, et acc.; 1 chaudière en stainless steel et acc.; 36 verres assurés et acc.; 72 soucoupes assorties et acc.; 2 pichets rouges et acc.; 2 corbeilles à pain et acc.; 1 frigidaire à dessert, stainless steel, 2 portes stainless, 2 portes vitrées HPC 3045 et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514)461-3340. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de Ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5V6.

Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, L.R.Q. c. C-10 et amendements.

AVIS LEGAL
AVIS est donné que ANNIE DANDURAND, domiciliée et résidant au 760, rue Galt, app. 312, à Verdun, district de Montréal, s'adresse au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom de ANNIE DANDURAND en celui de ANNIE BOUCHER.

VERDUN, ce 13 septembre 1993. LAROCHE, BÉBEAU & FAUTEUX, Procureurs de la requérante.

2633-1546 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes donné que 2633-1546 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur Général des institutions Financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Le siège social de cette compagnie est situé à Outremont, province de Québec, Montréal, le 22 septembre 1993.

Les procureurs de la compagnie, GUY & GILBERT
Prenez avis que Jocelyn Dion, domicilié au 30, Robert, le Bizard, s'adresse au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jocelyn Girard.

LACHINE, le 21 septembre 1993. BARRIÈRE, LESTAGE-DOYON, NEUER, PROCUREURS DU REQUÉRANT.

RECTIFICATIF
CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO 500-05-012493-936
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE SPÉCIAL
BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

JOSEPH OUVIER RAYMOND, Intimé

L'intimé Joseph Olivier Raymond est par la présente requis de se présenter à la Cour supérieure, au palais de justice de St-Jérôme, situé au 400, rue Laviolette, le 7 octobre 1993, à 9h00 de l'avant-midi pour audition de la requête en vertu des articles 227 et 231 et suivants de la L.A.U. et 80 de la L.A.Q.

Une copie de la ladite requête a été laissée au greffe de la Cour supérieure pour l'intimé.

De plus, prenez avis qu'à défaut de vous présenter le 7 octobre 1993, la requérante procédera à obtenir jugement conformément aux conclusions qu'elle sollicite.

ROCHON, PREVOST, AUCLAIR, FORTIN & DAoust, 400, rue Laviolette, St-Jérôme, Québec J7Z 2H9. Procureurs de la requérante.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-05-012110-936
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

CHAMBRE DE LA FAMILLE
DIVORCES
PRÉSENT
JOAQUIN ARIAS, Partie demanderesse

ANNE-MARIE MONIQUE DUBÉ, Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à la partie défenderesse ANNE-MARIE MONIQUE DUBÉ de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANNE-MARIE MONIQUE DUBÉ, défenderesse.
Lieu: Montréal
Date: 17 septembre 1993
GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-05-012493-936
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE SPÉCIAL
BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

STÉROPHILE INC., 7807 Partie défenderesse

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, Mis-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à STÉROPHILE INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de STÉROPHILE INC.
Lieu: Montréal
Date: 22 septembre 1993
GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-05-012110-936
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

SUCCESSION LARRY MICHEL DEMERS, Partie défenderesse

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, Mis-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SUCCESSION LARRY MICHEL DEMERS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de SUCCESSION LARRY MICHEL DEMERS.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 22 septembre 1993
GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe

Prenez avis que: AYOUB BOUDRAA, BARON, domicilié au 227 Des Pyrenées, Saint-Lambert, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ALAIN BARON.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-196294-916
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire Adjoint
GRACE SACKEY, Partie demanderesse

KWESI JACOBS, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GRACE SACKEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, salle 2.17, le 3 novembre 1993, suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la Requête pour Annuler les Arrangements et Pension Alimentaire a été remise au greffe à l'intention de GRACE SACKEY.
Lieu: Montréal
Date: 17 septembre 1993
REAL PLOURDE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-213217-932
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire Adjoint
SHERMAN WILLIAMS, Partie demanderesse

CARLENE CAMPBELL, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CARLENE CAMPBELL de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la Déclaration en Divorce a été remise au greffe à l'intention de CARLENE CAMPBELL.
Lieu: Montréal
Date: 17 septembre 1993
REAL PLOURDE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-04-002842-939
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
SYLVIE CHALIFOUX, Partie demanderesse

ELOI CAUVIER, Partie défenderesse

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, Mis-en-cause es-qualité

LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, -et-

M. LE CURÉ DE LA PAROISSE ST-GREGOIRE-LE-GRAND, Mis-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER.
Lieu: Montréal
Date: 28 septembre 1993
DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-02-021847-939
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
LAURENTIENNE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE INC., Partie demanderesse

ROBERT PRITCHETT, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ROBERT PRITCHETT, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal dit district, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de ROBERT PRITCHETT.
Lieu: Montréal
Date: 22 septembre 1993
GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-213335-932
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MARCELLE JOSEPHINE BANATTE, Partie demanderesse

LARNAGE JEAN-LOUIS, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LARNAGE JEAN-LOUIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de LARNAGE JEAN-LOUIS.
Lieu: Montréal
Date: 21 septembre 1993
MICHEL MARTIN, P.a.

Signer sa carte de don d'organes...

c'est pour la vie.

LA FONDATION DIANE HÉBERT (514) 965.0333



Les habitants des hauts plateaux de Madagascar pratiquent la *famadihana*, célébration du retour des morts parmi les vivants; jour béni des retrouvailles avec les amis et la famille.

Quelques mois après le décès, on ramène le défunt à sa maison où une grande cérémonie a lieu en l'honneur de sa visite. Un à un, les invités viennent prendre de ses nouvelles puis fêtent toute la nuit au rythme de l'*amponga* (tambour) et du *gorodao* (accordéon). Comme dit un vieux proverbe malgache «Un mort n'est jamais mort tant qu'un vivant se souvient de lui.»

Ici comme ailleurs, les rituels qui entourent la mort se déroulent selon les exigences spirituelles de chaque culture.

Urgel Bourgie reconnaît ces différences. Avec un réseau de 75 complexes funéraires au Québec, la maison continue de grandir au rythme de l'évolution des moeurs, s'adaptant aux nouvelles demandes d'une société de plus en plus diversifiée.

Dotés de chapelles oecuméniques où peuvent être célébrées diverses formes de cérémonies, les 3 Jardins commémoratifs de la Rive-Sud, de Laval et de Montréal accueillent les gens de toutes religions et de toutes croyances. Ces Jardins offrent

l'atmosphère paisible de boisés et de fleurs, ainsi que tous les services reliés aux funérailles et à la sépulture.

Grâce à la formule toute simple des pré-arrangements, vous pouvez vous assurer à l'avance que vos convictions profondes seront connues.

Pour plus d'informations, remplissez le coupon ci-contre et recevez le Dossier Prévoyance. Ce document a été conçu pour les gens prévoyants qui désirent se familiariser avec les multiples conséquences pratiques et juridiques qu'entraîne un décès. Références, ressources et précieux détails répondent

à toutes ces questions que vous ne vous êtes jamais posées.

Oui, je souhaite recevoir le Dossier Prévoyance.

Nom

Adresse

Ville

Code Postal

No. de tél. Maison

Travail

Envoyez ce coupon à : **Urgel Bourgie Limitée**
2630, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H3J 1N8
Si vous préférez obtenir l'information par téléphone, n'hésitez pas à communiquer avec l'un de nos conseillers en composant le (514) 932-2225.

URGEL BOURGIE